

RAPPORT SUR L'ÉTAT DE L'ÉGALITÉ DE GENRE 2021

F.R.S.-FNRS





Avec le soutien de la Fédération Wallonie-Bruxelles

EDITORIAL

Le Fonds de la Recherche Scientifique – FNRS (F.R.S.-FNRS) est l'agence de financement de la recherche fondamentale et stratégique en Fédération Wallonie-Bruxelles (FWB). A ce titre, le F.R.S.-FNRS emploie plus de **1800** chercheuses et chercheurs qui poursuivent leurs travaux au sein des six universités de la FWB. En tant qu'employeur, le Fonds veille à ce que les chercheuses et chercheurs F.R.S.-FNRS puissent réaliser leur plein potentiel en termes de carrière en FWB. Cet objectif s'applique également aux autres catégories de personnes éligibles **aux instruments de financement du Fonds, c'est-à-dire, principalement, aux membres du personnel académique et scientifique des universités de la FWB, qu'ils soient hommes ou femmes.**

Cela passe d'abord par l'objectivation des faits, à travers la rédaction annuelle de ce rapport sur l'état de l'égalité de genre depuis 2016. En effet, **disposer de chiffres et générer des indicateurs annuels** permet de faire **un état des lieux quantitatif de l'égalité de genre au F.R.S.-FNRS**, en termes de candidatures, de taux de succès, mais aussi de répartition des mandataires en fonction et des personnes impliquées dans l'évaluation et dans la gouvernance du Fonds.

On peut par exemple citer deux indicateurs récemment étudiés qui semblent aller dans le bon sens : la proportion de femmes membres des jurys des prix gérés par le F.R.S.-FNRS (i), et la proportion de femmes parmi les promoteurs de candidats (ii). Ainsi, **l'effort pour augmenter la proportion de femmes parmi les membres des jurys des prix gérés par le F.R.S.-FNRS a continué de porter ses fruits en 2021.** En effet, les femmes représentent 46,3% des membres de jurys des prix gérés par le F.R.S.-FNRS en 2021, contre 39,7% en 2020 et 35,6% en 2019. Parallèlement, si la part des candidates aux prix gérés par le F.R.S.-FNRS a diminué entre 2020 et 2021, passant de 40,6% à 35,9%, elle reste toujours bien supérieure à celle observée en 2011 (27,8%). De plus, le taux de succès de celles-ci est supérieur à celui de leurs homologues masculins (16,3% vs. 9,8%), comme cela était déjà le cas en 2013 (14,3% vs. 13,1%), 2016 (19,3% vs. 9,4%) et 2018 (12,5% vs. 9,4%). Enfin, bien que **la part de femmes parmi les personnes promotrices de candidats introduisant une demande auprès du F.R.S.-FNRS ait très légèrement reculé entre 2020 et 2021 (31,4% vs. 29,5%) pour les demandes de mandats doctoraux, la bonne nouvelle est que leur proportion augmente pour les demandes de mandats plus compétitifs, tels que les mandats postdoctoraux (27,5% vs. 28,2%), et les mandats de chercheurs qualifiés (21,7% vs. 24,3%).**

En dehors des instruments de financement du F.R.S.-FNRS, d'autres indicateurs ont été identifiés. Ainsi, il paraît intéressant de se pencher sur les aspects liés à la communication du Fonds. C'est la raison pour laquelle trois supports de communication du F.R.S.-FNRS ont à nouveau été étudiés en 2021 pour déterminer la répartition entre femmes et hommes mis en valeur dans leurs contenus : d'une part,

les deux magazines publiés par le F.R.S.-FNRS (FNRS News et Télévie News), et, d'autre part, les interviews réalisées pour FNRS.TV.

Par ailleurs, au niveau européen, dans le cadre de la participation du F.R.S.-FNRS sur fonds propres à [Academia-Net](#), 20 chercheuses de la FWB ont accepté d'être inscrites dans la base de données libre d'accès de chercheuses excellentes du réseau, afin d'acquérir une plus grande visibilité au-delà de la FWB, et même de la Belgique. En 2021, le F.R.S.-FNRS a également poursuivi sa participation à un autre projet européen axé sur l'égalité de genre, [Gender-Net Plus](#), financièrement couvert par le programme européen de recherche et d'innovation Horizon 2020. Dans ce cadre, le Fonds a continué à cofinancer, avec la Commission européenne, la participation de deux équipes de recherche de la FWB à deux projets collaboratifs de recherche en genre : [GENDER-ARP](#) et [RHCforFGC](#).

Enfin, un grand chantier a été entamé à la fin de l'année 2021, en vue de finaliser et diffuser, lors du premier semestre 2022, et ce, pour la première fois, un Plan d'égalité de genre du Fonds. A cet effet, un [Groupe de travail Genre](#) a été constitué. Le Plan d'égalité de genre concerne l'ensemble des personnes travaillant au F.R.S.-FNRS, que ce soit les membres de la Direction, les employés administratifs ou les mandataires. C'est pourquoi ces trois catégories sont représentées au sein du Groupe de travail Genre, tout en recherchant un équilibre entre les femmes et les hommes, entre les services administratifs du Fonds représentés et entre les domaines de spécialisation et institutions d'accueil des mandataires F.R.S.-FNRS. Au dernier trimestre 2021, le Groupe de travail Genre a débuté ses travaux par un audit des procédures et pratiques afin de répertorier les problèmes existants pour ensuite identifier les stratégies, objectifs et actions susceptibles d'aider à leur résolution.

La problématique de l'égalité de genre dans la recherche scientifique est complexe et le champ d'amélioration est vaste. Cependant, **le F.R.S.-FNRS demeure plus que jamais engagé, à son niveau, pour assurer à toutes et à tous, quels que soient leur origine, leur genre, ou les minorités dont ils feraient partie, des chances égales de poursuivre une carrière scientifique ou académique en FWB.**

Dr. Ir. Véronique Halloin
Secrétaire Générale

PRINCIPAUX ENSEIGNEMENTS

- **44,3%** des **candidatures** introduites en 2021 via les instruments de financement principaux du F.R.S.-FNRS (appels Bourses & Mandats, Crédits & Projets, FRESH et FRIA, hors demandes de renouvellements) l'ont été par des femmes (page 17). De manière générale, et à l'instar des années précédentes, on observe une diminution de la proportion de femmes parmi les candidatures avec l'augmentation du niveau du mandat (page 18) : **51,5%** des demandes de bourses de doctorat, **40,8%** des demandes de bourses postdoctorales, et **32,6%** des demandes de mandats permanents ont été introduites auprès du F.R.S.-FNRS par des femmes. Au niveau des demandes de Crédits & Projets, les proportions de femmes sont supérieures à celles observées pour les mandats permanents (**37,5%** au total).
- La proportion de femmes varie considérablement en fonction du grand domaine de recherche (page 23) : c'est en Sciences Exactes et Naturelles que l'on retrouve les proportions les moins importantes de candidatures féminines (**25,8%** tous instruments confondus), tandis que la proportion de candidates est très proche de la parité en Sciences Humaines et Sociales (**54,4%** au total) et en Sciences de la Vie et de la Santé (**52,6%** au total).
- Pour l'ensemble des instruments, aucune dépendance significative n'a été montrée en ce qui concerne le taux de succès et le genre (pages 33-38).
- De manière générale, **44,4%** des **mandataires** F.R.S.-FNRS sont des femmes (pages 39-49). On observe, comme au niveau des candidatures, une diminution des proportions de femmes au fur et à mesure de l'avancement de la carrière (**49,3%** de femmes sous mandat doctoral, **41,9%** sous mandat postdoctoral temporaire, **39,2%** de femmes parmi les mandataires Chercheurs qualifiés, **32,0%** parmi les mandataires Maîtres de recherches et **25,0%** parmi les mandataires Directeurs de recherches).
- Tous niveaux confondus, les femmes sont nettement minoritaires parmi les **mandataires** en Sciences Exactes et Naturelles (**24,3%** de femmes) mais pas dans le domaine des Sciences de la Vie et de la Santé (**56,7%**) et des Sciences Humaines et Sociales (**53,5%**) (page 42).
- Au cours des dix dernières années, la proportion de femmes parmi les **candidatures** à des mandats ou crédits a peu évolué (page 21). En revanche, lorsque l'on considère la proportion de femmes parmi les mandats d'Aspirants, de Chargés de recherches et de Chercheurs qualifiés depuis la création du FNRS, celle-ci a fortement augmenté depuis les toutes premières nominations, ce qui démontre une féminisation flagrante de la fonction de **mandataire** F.R.S.-FNRS au cours du siècle passé (pages 44-49).

- En ce qui concerne le rôle de promoteur des candidats introduisant une demande auprès du F.R.S.-FNRS, la proportion de femmes a globalement augmenté au cours des dernières années pour les demandes de mandats doctoraux (24,0% en 2012 vs. **29,5%** en 2021), postdoctoraux (21,7% en 2012 vs. **28,2%** en 2021) et les mandats CQ (11,1% en 2012 vs. **24,3%** en 2021) (pages 29-31).
- Au niveau de l'**évaluation**, les experts (experts à distance, membres de Commissions scientifiques et de jurys) effectuant des évaluations pour le compte du F.R.S.-FNRS restent très majoritairement des hommes, et la proportion de femmes parmi ces experts est globalement inférieure à la proportion de femmes parmi les candidatures (pages 51-60). Depuis 2016, la proportion globale des femmes parmi les membres de Commissions scientifiques n'a cessé d'augmenter (**31,4%** en 2021 contre 16,2% en 2016).
- Au niveau de la **gouvernance** du F.R.S.-FNRS et de ses Fonds associés, les conseils d'administration, comités de gestion, et comité d'accompagnement sont composés majoritairement d'hommes (pages 61-62).
- **3,4%** des demandes introduites auprès du F.R.S.-FNRS en 2021 via les instruments principaux étaient étiquetées « **Etudes de genre** », quasiment exclusivement parmi les demandes en Sciences Humaines et Sociales (pages 63-66). On observe une augmentation des demandes étiquetées « Etudes de genre » au cours des dernières années pour l'instrument FRESH (+8,5 points depuis 2016 ; 12,1% en 2021) et pour la Commission scientifique SHS-1 (+5,1 points depuis 2016 ; 16,0% en 2021).
- En 2021, les femmes étaient plus nombreuses à prendre des **congés de maternité** que les hommes à prendre des **congés de naissance** (pages 67-68). Cependant, ces chiffres sont à prendre avec précautions, car il est possible que certains hommes s'accordent un congé de naissance sans toutefois le déclarer auprès du F.R.S.-FNRS. Cela aurait pour effet que les chiffres relatifs aux congés de naissance soient sous-estimés au sein du présent rapport.
- On observe depuis 2011 une progression importante de la proportion de femmes parmi les membres des **jurys des prix** gérés par le F.R.S.-FNRS. En effet, entre 2011 et 2021, cette proportion est passée de **17,0%** à **46,3%** (page 69-71). De même, la proportion de femmes ayant candidaté aux prix gérés par le F.R.S.-FNRS a aussi globalement augmenté : elle est passée de **27,8%** en 2011 à **35,9%** en 2021.
- Concernant les supports de communication principaux du F.R.S.-FNRS, à savoir le FNRS News et le Télévie News, une proportion respective de **35%** et **25%** des chercheurs interviewés ou mentionnés dans ces supports étaient des femmes en 2021 (page 73).

TABLE DES MATIERES

EDITORIAL.....	5
Principaux Enseignements.....	7
1. Introduction et Méthodologie	13
2. Instruments de financement du F.R.S.-FNRS.....	15
3. Faits et Chiffres 2021 – F.R.S.-FNRS	17
3.1. Candidatures	17
3.2. Taux de succès.....	33
3.3. Taux de succès (budgets octroyés)	37
3.4. Mandataires en fonction	39
3.5. Evaluation.....	51
3.6. Gouvernance.....	61
3.7. Champ descripteur « IDR-32 Etudes de genre ».....	63
3.8. Congés de maternité et de naissance des mandataires	67
3.9. Prix scientifiques du F.R.S.-FNRS	69
3.10. Communication	73
4. Auteurs – Remerciements.....	75

GLOSSAIRE

- **DOC : Chercheuses et chercheurs doctorants¹**
 - **ASP** : Aspirant
 - **SD** : Spécialiste doctorant
 - **CSD** : Candidat spécialiste doctorant
 - **VETE-CCD** : Vétérinaire clinicien-chercheur doctorant
 - **BSD** : Bourse spéciale de doctorat
 - **FRIA** : Fonds pour la Formation à la Recherche dans l'Industrie et dans l'Agriculture
 - **FRESH** : Fonds pour la Recherche en Sciences Humaines
- **POSTDOC : Chercheuses et chercheurs postdoctorants²**
 - **CR** : Chargé de recherches
 - **SPD** : Spécialiste post-doctorant
 - **CCL** : Chercheur clinicien
- **MISU** : Mandat d'impulsion scientifique – mobilité ULYSSE
- **PERM : Chercheuses et chercheurs permanents²**
 - **CQ** : Chercheur qualifié
 - **MR** : Maître de recherches
 - **DR** : Directeur de recherches
- **CEP : Crédits et Projets³**
 - **CDR** : Crédit de recherche
 - **EQP** : Equipement
 - **MIS** : Mandat d'impulsion scientifique
 - **PDR** : Projet de recherche
- **FWB** : Fédération Wallonie-Bruxelles
- **CS** : Commission(s) scientifique(s)
- **SEN** : Sciences Exactes et Naturelles
 - **SEN-1** : Chimie, matériaux
 - **SEN-2** : Mathématiques, physique, astronomie
 - **SEN-3** : Sciences de l'ingénieur
 - **SEN-4** : Sciences de la Terre, biologie, agronomie
- **SHS** : Sciences Humaines et Sociales
 - **SHS-1** : Sociologie, anthropologie, communication, sciences politiques
 - **SHS-2** : Psychologie, sciences de l'éducation
 - **SHS-3** : Littérature, arts, philosophie, linguistique
 - **SHS-4** : Histoire, archéologie
 - **SHS-5** : Économie, droit
- **SVS** : Sciences de la Vie et de la Santé
 - **SVS-1** : Génétique, génomique, biochimie, biologie cellulaire
 - **SVS-2** : Physiologie, immunologie, microbiologie
 - **SVS-3** : Neurosciences
 - **SVS-4** : Recherche translationnelle, médecine, sciences pharmaceutiques, dentisterie, santé publique
- **FORE** : Foresight, Commission scientifique concernant tout projet de recherche dont l'objectif est de s'attaquer à un problème en rapport avec le développement durable (aspects sciences de la nature, sciences appliquées, sciences humaines et sociales)

¹ <https://www.frs-fnrs.be/fr/financements/chercheur-doctorant>

² <https://www.frs-fnrs.be/fr/financements/chercheur-postdoc>

³ <https://www.frs-fnrs.be/fr/financements/credits-et-projets>

1. INTRODUCTION ET MÉTHODOLOGIE

Dans le cadre d'une subvention annuelle accordée au F.R.S.-FNRS par le Gouvernement de la Communauté Française depuis 2016, le F.R.S.-FNRS produit pour la septième fois cette année un rapport sur l'état de l'égalité de genre.

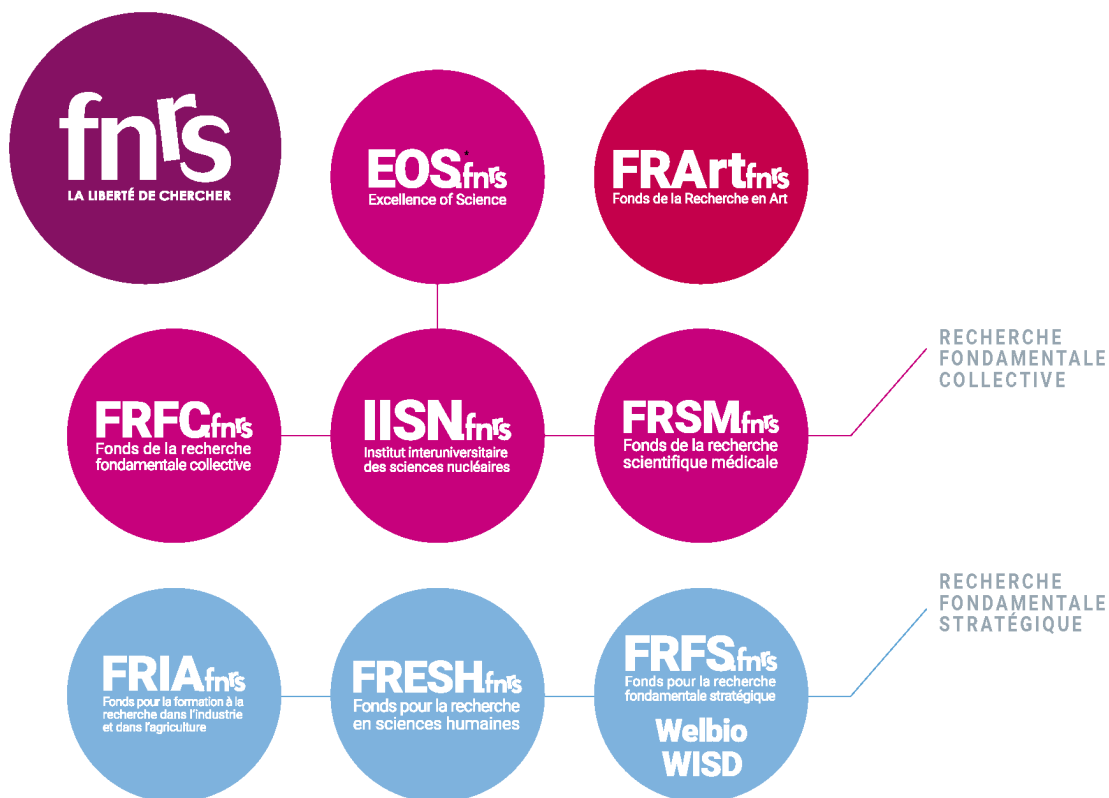
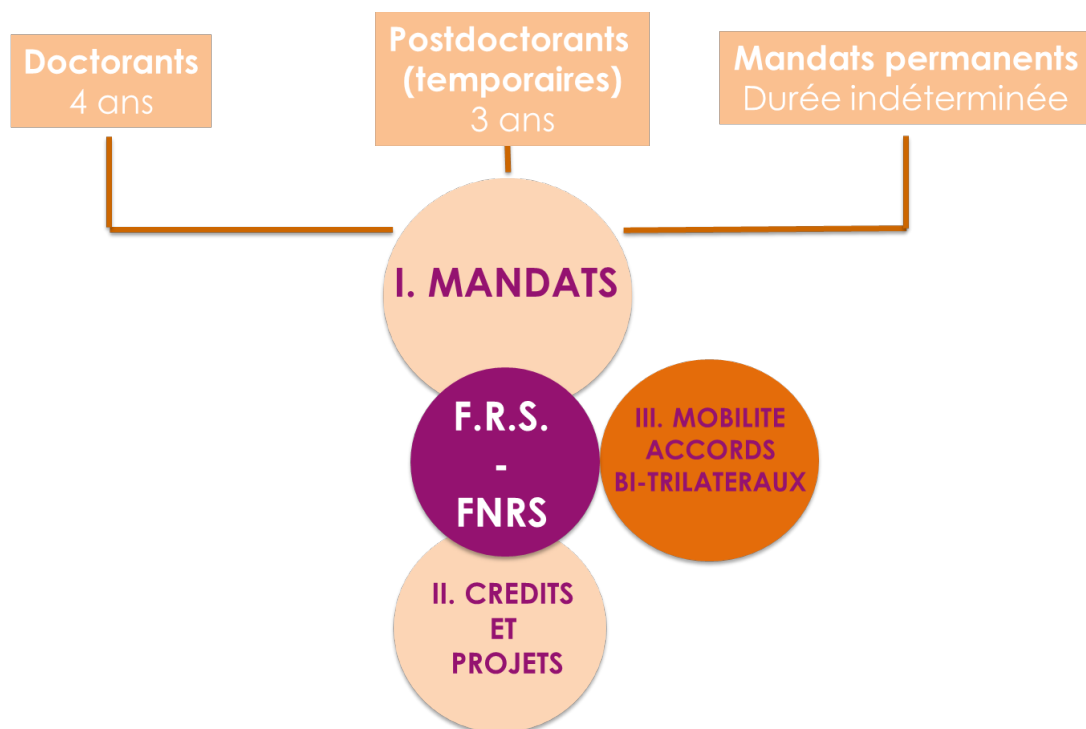
Celui-ci a pour but de dresser un état des lieux à propos de la question du genre au F.R.S.-FNRS. Il se base principalement sur une série d'indicateurs qui ont été proposés par le Fonds et validés par le groupe des « personnes de contact genre » de la Fédération Wallonie-Bruxelles (FWB), composé de représentants des différentes universités et du F.R.S.-FNRS.

Chaque section de ce rapport traite d'un aspect précis des activités en vigueur au sein du F.R.S.-FNRS. Il est question successivement des candidatures reçues, des taux de financement en termes de nombre d'octrois, des taux de financement en termes de budgets octroyés, des mandataires en fonction, des instances d'évaluation, de la gouvernance du Fonds, du champ descripteur lié aux études de genre, des congés de maternité et de naissance pris par les mandataires et des prix scientifiques gérés par le F.R.S.-FNRS. Chaque section fait l'objet d'une brève introduction spécifique. Les chiffres clés sont ensuite présentés sous forme de tables et de figures, et lorsque cela était possible et pertinent, une évolution temporelle de ces différents indicateurs est présentée.

Les données présentées au sein de ce rapport sont issues de la base de données e-space ainsi que des différentes bases de données internes du F.R.S.-FNRS. Le genre lié à une demande de financement est toujours défini par le sexe (homme ou femme) tel qu'encodé par le candidat ou la candidate ou, pour les Crédits & Projets, par celui de son promoteur principal ou de sa promotrice principale. Les demandes inadmissibles ou retirées (avant les réunions des Commissions scientifiques ou des jurys) ne sont pas prises en compte dans les calculs.

Le F.R.S.-FNRS est très sensible à la question du genre et monitorise depuis plusieurs années un ensemble d'indicateurs liés au genre de manière à s'assurer notamment qu'aucun biais lié au genre ne puisse être détecté dans le cadre des processus de sélection qu'il organise. Cette démarche s'intègre dans le cadre du monitoring des processus d'évaluation du Fonds et de leur optimisation continue, qui est effectué à la suite de chaque appel et dont les chiffres clés sont fréquemment publiés sur le site du F.R.S.-FNRS⁴.

⁴ <https://www.frs-fnrs.be/fr/le-fnrs/analyses-etudes>



* FNRS et FWO

2. INSTRUMENTS DE FINANCEMENT DU F.R.S.-FNRS

Le Fonds de la Recherche Scientifique – FNRS (F.R.S.-FNRS) est l'agence de financement de la **recherche fondamentale et stratégique** en **Fédération Wallonie-Bruxelles** (FWB). Doté d'un budget annuel d'environ 200 M€⁵, le Fonds dispose d'un ensemble d'instruments destinés au financement de la recherche fondamentale au sein principalement des six universités FWB. L'appartenance à certaines institutions hors universités FWB (certains instituts fédéraux par exemple) ouvre également l'accès à des financements F.R.S.-FNRS sous certaines conditions.

La majeure partie des ressources du F.R.S.-FNRS permettent de financer les salaires de mandataires qui poursuivent leurs recherches au sein d'une des six universités FWB, soit via des mandats ou bourses doctorales, des mandats postdoctoraux (mandats temporaires), ou des mandats permanents. Le F.R.S.-FNRS dispose également d'instruments « Crédits & Projets » permettant de financer des frais de fonctionnement, d'équipement et de personnel nécessaires à la réalisation de projets de recherche introduits par des promoteurs ou promotrices disposant de fonctions permanentes au sein des universités FWB. Pour finir, le F.R.S.-FNRS propose également différents instruments permettant de soutenir la mobilité des chercheuses et chercheurs ainsi que la recherche collaborative internationale.

La mission centrale du F.R.S.-FNRS consiste à traiter un ensemble de demandes de financement présentées dans le cadre d'appels à propositions définis et à organiser l'évaluation des demandes de financement reçues de manière à identifier celles qui feront par la suite l'objet d'un financement. Au niveau national, le F.R.S.-FNRS organise principalement deux appels à propositions par an (un appel « **Bourses & Mandats** » et un appel « **Crédits & Projets** »), ainsi que deux appels dédiés au financement de bourses de doctorat octroyées sur base d'entretiens : un appel **FRIA** (Fonds pour la Formation à la Recherche dans l'Industrie et l'Agriculture) et un appel **FRESH** (Fonds pour la Recherche en Sciences Humaines). A ceux-ci s'ajoutent différents appels à propositions d'importance moindre en termes de nombre de candidatures reçues : les appels « Grands Equipements/Infrastructures », « FRFS-WELBIO », « PDR-THEMA » ou encore, depuis plus récemment, l'appel « FRArt » permettant de financer des projets de recherche en art menés par des artistes chercheurs. Le F.R.S.-FNRS est depuis 2017 également impliqué conjointement avec le FWO (Fonds Wetenschappelijk Onderzoek) dans la gestion de l'appel EOS (Excellence Of Science) qui succède aux PAI (Pôles d'Attraction Interuniversitaires). Ce rapport ne traite pas de ces appels additionnels, des appels thématiques (PDR-THEMA, etc.) et internationaux (ERA-NETs, etc.) auxquels le F.R.S.-FNRS participe, et des instruments de mobilité et séjours à l'étranger.

⁵ 219.841.388 € pour l'année 2020 (voir : <https://www.frs-fnrs.be/Express/FNRS-Resultats-2020.pdf>).

3. FAITS ET CHIFFRES 2021 – F.R.S.-FNRS

3.1. CANDIDATURES

L'objet de cette section est de présenter les chiffres relatifs aux candidatures reçues en 2021 par le F.R.S.-FNRS dans le cadre de ses principaux instruments de financement (Bourses & Mandats, Crédits & Projets, FRESH et FRIA). Les demandes retirées (avant Commission scientifique) et les demandes inéligibles ne sont jamais prises en compte au sein de ce rapport. De même, seules les nouvelles demandes sont présentées, et non les renouvellements. Pour finir, le genre est toujours défini par le sexe du candidat ou de la candidate pour les appels « Bourses et Mandats », FRESH et FRIA (tel qu'indiqué par la personne au moment de sa candidature) et pour les « Crédits & Projets » par celui du promoteur ou de la promotrice principale de la demande.

De sorte à simplifier la lecture, les données sont fréquemment regroupées par type d'instrument, à savoir les mandats doctoraux, les mandats postdoctoraux, les mandats permanents et les demandes Crédits & Projets. Les demandes MISU sont considérées comme une catégorie à part entière (instrument de financement permettant à des chercheurs menant une carrière scientifique à l'étranger de venir s'installer dans une université de la FWB). Les nombres de demandes de financement introduites auprès du F.R.S.-FNRS sont systématiquement présentés par genre (en nombre absolu et en proportion du total), et successivement catégorisés par type d'instrument, par grand domaine scientifique et par Commission scientifique/jury. L'âge moyen des proposants (par genre, par type d'instrument et par grand domaine scientifique) est également reporté, et comparé entre candidates et candidats. Enfin, la fin de la présente section s'intéresse au genre des promoteurs et promotrices des demandes de financement doctoral et postdoctoral.

En 2021 et de manière générale, les femmes ont à nouveau été légèrement moins nombreuses que les hommes à introduire une demande de financement via l'un des principaux instruments de financement du F.R.S.-FNRS (Table 1) : sur les **2292** demandes introduites au cours de l'année, **1015** (soit **44,3%**) l'ont été par des femmes.

		Femmes	Hommes	Total	% Femmes	% Hommes
Mandats doctoraux	ASP	254	251	505	50,3%	49,7%
	SD	6	5	11	54,5%	45,5%
	CSD	10	3	13	76,9%	23,1%
	VETE-CCD	1	0	1	100,0%	0,0%
	FRESH	95	46	141	67,4%	32,6%
	FRIA	176	206	382	46,1%	53,9%
	BSD	1	1	2	50,0%	50,0%
	Total doctorants	543	512	1055	51,5%	48,5%
Mandats postdoctoraux	CR	213	307	520	41,0%	59,0%
	SPD	1	4	5	20,0%	80,0%
	Total postdoctorants	214	311	525	40,8%	59,2%
Mandats permanents	CQ	46	94	140	32,9%	67,1%
	MR	6	14	20	30,0%	70,0%
	DR	5	10	15	33,3%	66,7%
	Total permanents	57	118	175	32,6%	67,4%
-	MISU	1	3	4	25,0%	75,0%
Crédits & Projets (candidats = chercheurs permanents FWB)	CDR	72	130	202	35,6%	64,4%
	EQP	27	32	59	45,8%	54,2%
	MIS	23	24	47	48,9%	51,1%
	PDR	78	147	225	34,7%	65,3%
	Total Crédits & Projets	200	333	533	37,5%	62,5%
Total		1015	1277	2292	44,3%	55,7%

Table 1. Nombre de demandes de financement (valeurs absolues et relatives) introduites en 2021 dans le cadre des principaux instruments de financement du F.R.S.-FNRS (appels Bourses & Mandats, Crédits & Projets, FRESH et FRIA, hors renouvellements), par genre et par instrument

En particulier, on observe, comme les années précédentes, que la proportion de femmes parmi les candidatures diminue lorsque l'on monte à des niveaux de mandats plus avancés.

C'est au niveau des mandats doctoraux que l'on observe les plus grandes proportions de femmes (**51,5%** de femmes parmi les candidatures aux mandats doctoraux, contre 49,0% en 2020). Les proportions les plus élevées de candidates à un mandat doctoral reviennent aux mandats Candidat Spécialiste Doctorant et FRESH avec respectivement **76,9%** et **67,4%** de femmes. Les mandats doctoraux Spécialiste Doctorant et Aspirant présentent également des proportions élevées de femmes parmi les candidatures avec des valeurs respectives de **54,5%** et **50,3%**. Les bourses FRIA présentent quant à elles une proportion de femmes parmi les candidats légèrement plus faible (**46,1%** des candidatures en 2021, 41,4% en 2020).

La proportion de femmes candidates aux mandats postdoctoraux du F.R.S.-FNRS est inférieure à celle des mandats doctoraux : les mandats temporaires de Chargé de recherches (CR) et de Spécialiste postdoctorant (SPD) ont été sollicités en 2021 par **40,8%** de femmes (vs. 42,4% en 2020).

En ce qui concerne les mandats permanents, le premier niveau est celui de Chercheur qualifié (CQ), pouvant ensuite être promu aux rangs de Maître de recherches (MR) puis de Directeur de recherches (DR). Ceux-ci sont sollicités par des proportions à nouveau moins élevées de femmes (**32,9%**, **30,0%** et **33,3%** respectivement) que le mandat au rang inférieur (chercheur postdoctoral temporaire).

Au niveau des demandes de Crédits & Projets, les proportions moyennes de femmes sont également moins importantes (de **34,7%** pour les Projets de recherche (PDR) à **48,9%** pour les Mandats d'impulsion scientifique (MIS) de femmes parmi les candidatures, **37,5%** au total, vs. 31,7% en 2020). Ceci peut s'expliquer par le fait que seules les personnes disposant d'un poste permanent (ou assimilé) au sein d'une université FWB sont habilitées à soumettre de telles demandes. En effet, les proportions de femmes occupant ce type de postes (personnel académique des universités, mandataires permanents du F.R.S.-FNRS, etc.) sont largement inférieures aux proportions d'hommes. Les statistiques du CRef⁶ indiquent par exemple qu'en 2016 les femmes représentaient **28,4%** des ETP du personnel académique au sein des universités FWB. Parmi les mandataires permanents du F.R.S.-FNRS, les femmes représentaient début 2021 **33,2%** de ceux-ci (voir les détails à la section 3.4 de ce rapport). Les proportions de femmes étant largement inférieures à celles des hommes parmi les chercheurs éligibles à ce type de demande de financement, il n'est pas surprenant que celles-ci soient également moins nombreuses parmi les candidatures.

⁶ Ratio établi sur base des nombres totaux d'ETP du personnel académique par sexe. Source : CRef (http://www.cref.be/annuaires/2016/tab_4-1-1.pdf).

Depuis 2012, la proportion de femmes parmi l'ensemble des candidatures introduites auprès du F.R.S.-FNRS (et via ses instruments principaux) a peu évolué, voire légèrement diminué, oscillant entre **39,2%** (proportion la plus faible observée en 2017) et **44,3%** (proportion la plus importante observée en 2021) (Table 2). En 2021, cette proportion a légèrement augmenté comparé à son plus bas niveau en 2017.

Année	Proportion de femmes (%)	Nb de femmes / Nb total de candidatures
2012	43.6%	878 / 2013
2013	42.1%	890 / 2112
2014	42.5%	914 / 2150
2015	41.2%	922 / 2236
2016	42.6%	804 / 1886
2017	39.2%	799 / 2036
2018	42.0%	851 / 2024
2019	40.9%	877 / 2146
2020	41.5%	951 / 2289
2021	44,3%	1015/2292

Table 2. Proportion de femmes parmi les candidatures aux mandats doctoraux (ASP, SD, CSD, VETE-CCD, BSD, FRESH et FRIA), postdoctoraux (CR et SPD), mandats permanents (CQ et demandes de promotion MR et DR) et demandes Crédits & Projets (MISU, CDR, EQP, MIS et PDR), au cours des dernières années

A l'échelle des différents niveaux de mandats proposés, on observe que la proportion de femmes parmi les candidatures à un mandat doctoral au cours des dernières années est restée proche de 50% (Figure 1 et Figure 2). La proportion de candidates à un mandat postdoctoral a quant à elle légèrement diminué, passant de **47,4%** en 2012 à **40,8%** en 2021. La proportion de femmes parmi les candidatures à un mandat permanent, après avoir diminué entre 2018 et 2020, a de nouveau augmenté en 2021 (**30,6%** en 2012, **25,0%** en 2020, **32,6%** en 2021). La proportion de femmes parmi les candidatures aux demandes de Crédits et Projets a pour sa part globalement augmenté au cours des dernières années, malgré quelques oscillations (**27,4%** en 2012, **37,5%** en 2021).

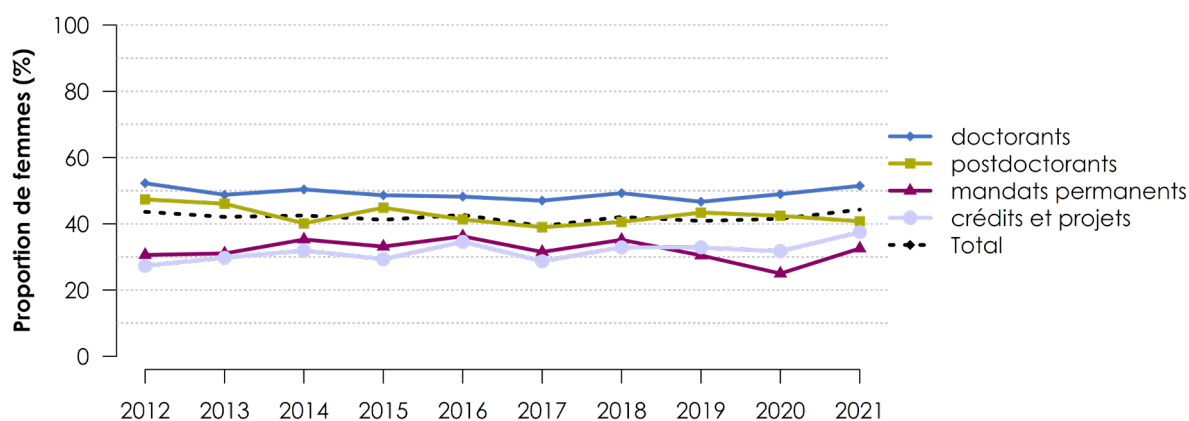


Figure 1. Evolution de la proportion de femmes parmi les candidatures aux mandats doctoraux (ASP, SD, CSD, VETE-CCD, BSD, FRESH et FRIA), postdoctoraux (CR et SPD), mandats permanents (CQ et demandes de promotion MR et DR) et demandes Crédits & Projets (MISU, CDR, EQP, MIS et PDR), au cours des dernières années

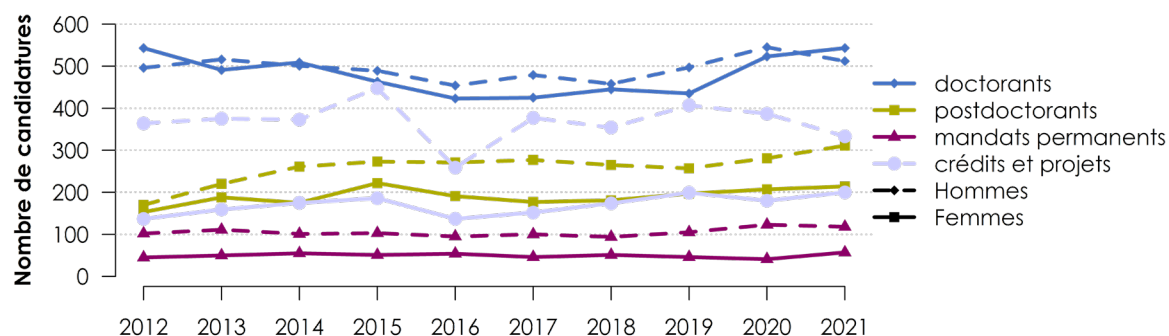


Figure 2. Nombre de candidatures aux mandats doctoraux (ASP, SD, CSD, VETE-CCD, BSD, FRESH et FRIA), postdoctoraux (CR et SPD), mandats permanents (CQ et demandes de promotion MR et DR) et demandes Crédits & Projets (MISU, CDR, EQP, MIS et PDR), par genre et par année (2016 : pas de demande PDR possible)

La proportion de femmes varie considérablement en fonction du domaine de recherche. Au F.R.S.-FNRS, les demandes sont catégorisées par grand domaine scientifique en fonction de la Commission scientifique ou du jury face auxquels les demandes ont été introduites, chacune des Commissions scientifiques regroupant une ou plusieurs disciplines⁷. Ces grands domaines scientifiques sont les Sciences Exactes et Naturelles (SEN), les Sciences Humaines et Sociales (SHS), les Sciences de la Vie et de la Santé (SVS), et le développement durable par l'intermédiaire de l'interdisciplinarité (FORESIGHT).

⁷ Voir http://www.fnr.be/docs/Reglement-et-documents/FRS-FNRS_Champs_descripteurs.pdf (NB : la liste des champs descripteurs a été mise à jour en décembre 2022). Les demandes FRESH sont systématiquement attribuées au grand domaine scientifique SHS. Les demandes FRIA dont le jury auprès duquel elles ont été introduites est nommé « LS – x » sont systématiquement attribuées au grand domaine scientifique SVS tandis que celles dont le jury est nommé « PE – x » sont systématiquement attribuées au grand domaine scientifique SEN.

Comme chaque année, c'est en Sciences Exactes et Naturelles (SEN) que l'on retrouve les proportions les moins importantes de candidatures féminines, toutes catégories d'instruments confondus (**25,8%** en **SEN**) (Figure 3 et Table 3). Suivent ensuite la FORESIGHT® (**48,6%** en **FORE**), les Sciences de la Vie et de la Santé (**52,6%** en **SVS**) et les Sciences Humaines et Sociales, grand domaine représentant la plus haute proportion de candidatures féminines (**54,4%** en **SHS** tous instruments confondus).

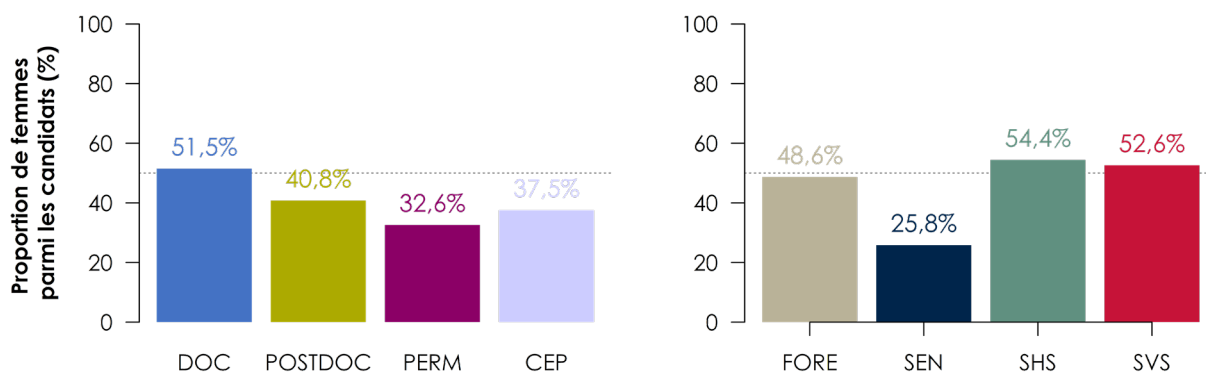


Figure 3. Proportion de femmes parmi les candidatures aux mandats doctoraux (ASP, SD, CSD, VETE-CCD, BSD, FRESH et FRIA), postdoctoraux (CR et SPD), permanents (CQ et demandes de promotion MR et DR) et aux demandes Crédits & Projets (MISU, CDR, EQP, MIS et PDR) (gauche), et par grand domaine scientifique (FORESIGHT, Sciences Exactes et Naturelles, Sciences Humaines et Sociales et Sciences de la Vie et de la Santé) (droite), pour les candidatures introduites auprès du F.R.S.-FNRS en 2021

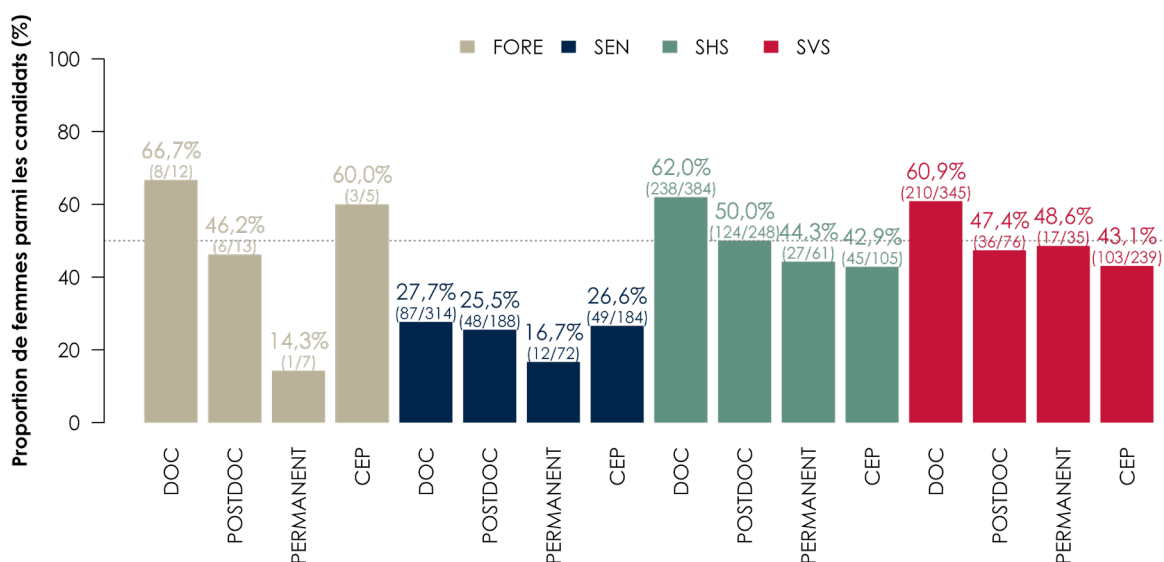


Figure 4. Proportion de femmes parmi les candidatures, par type d'instrument sollicité et par grand domaine scientifique (FORESIGHT, Sciences Exactes et Naturelles, Sciences Humaines et Sociales et Sciences de la Vie et de la Santé), pour les candidatures introduites auprès du F.R.S.-FNRS en 2021

⁸ Le nombre de candidatures à la Commission FORESIGHT étant très faible chaque année (37 en 2021), les proportions sont à considérer avec précaution.

Tout comme observé en considérant les candidatures de manière générale, depuis plusieurs années, la proportion de femmes grand domaine par grand domaine est quasi-systématiquement la plus importante pour les mandats doctoraux ([Figure 4](#) et [Figure 5](#)).

	Doctorants	Postdoctorants	Mandats permanents	Crédits & Projets
FORE	8/12	6/13	1/7	3/5
SEN	87/314	48/188	12/72	49/184
SHS	238/384	124/248	27/61	45/105
SVS	210/345	36/76	17/35	103/239

Table 3. Nombre de femmes candidates / nombre total de candidatures aux instruments de financement principaux du F.R.S.-FNRS en 2021, par grand domaine scientifique et par type d'instrument (FORESIGHT, Sciences Exactes et Naturelles, Sciences Humaines et Sociales et Sciences de la Vie et de la Santé)

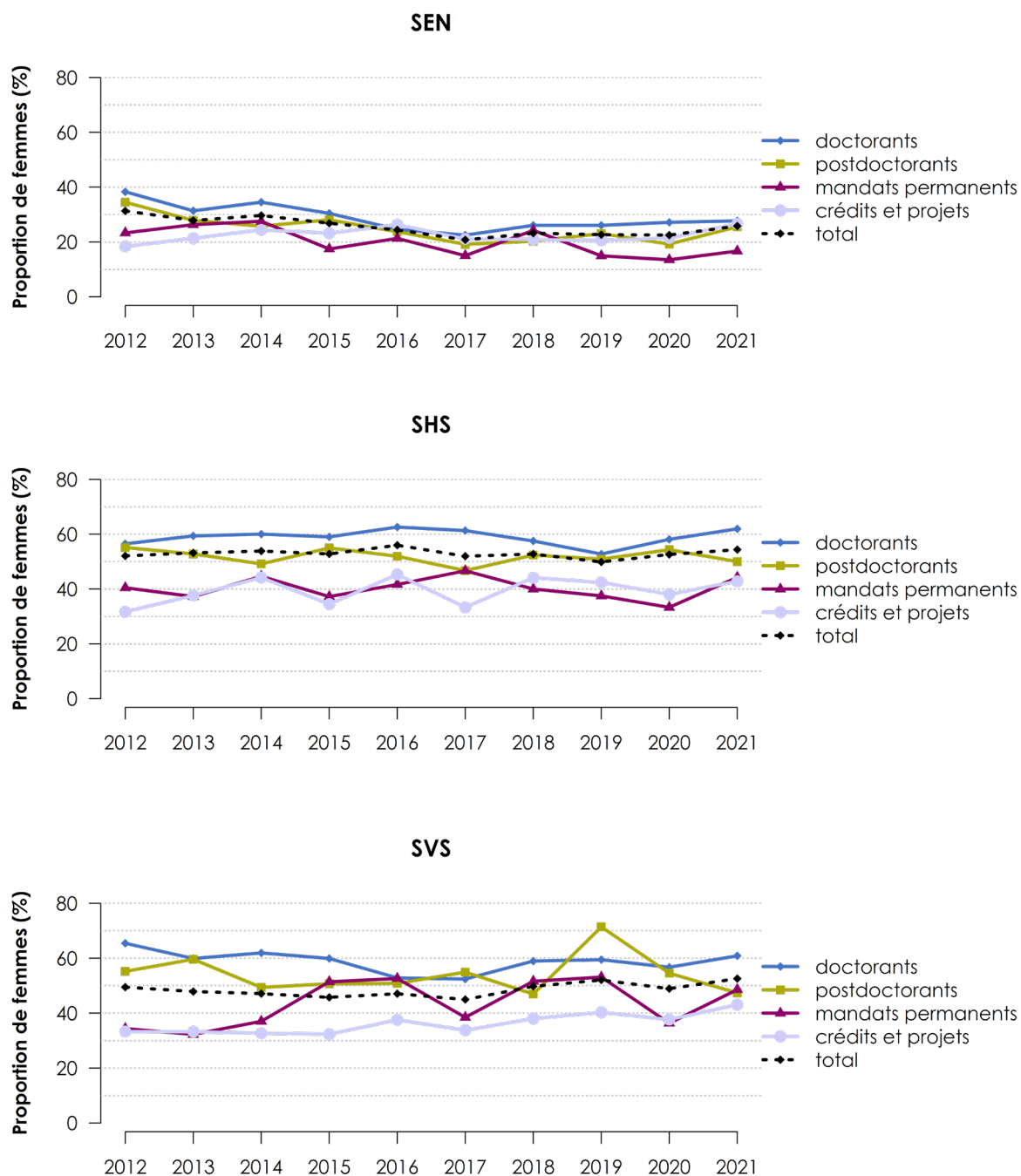
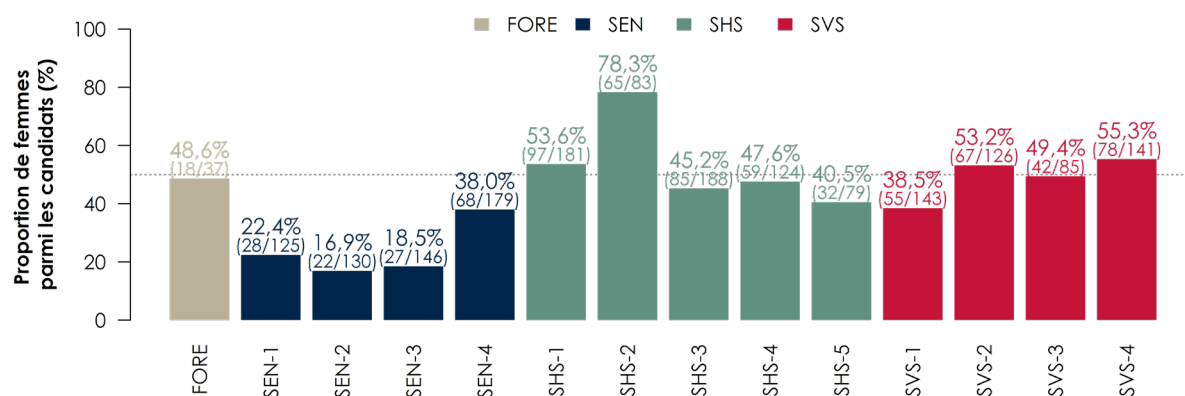


Figure 5. Evolution de la proportion de femmes parmi les candidatures aux mandats doctoraux (ASP, SD, CSD, VETE-CCD, BSD, FRESH et FRIA), postdoctoraux (CR et SPD), permanents (CQ et demandes de promotion MR et DR) et demandes Crédits & Projets (MISU, CDR, EQP, MIS et PDR), au cours des dernières années et par grand domaine scientifique

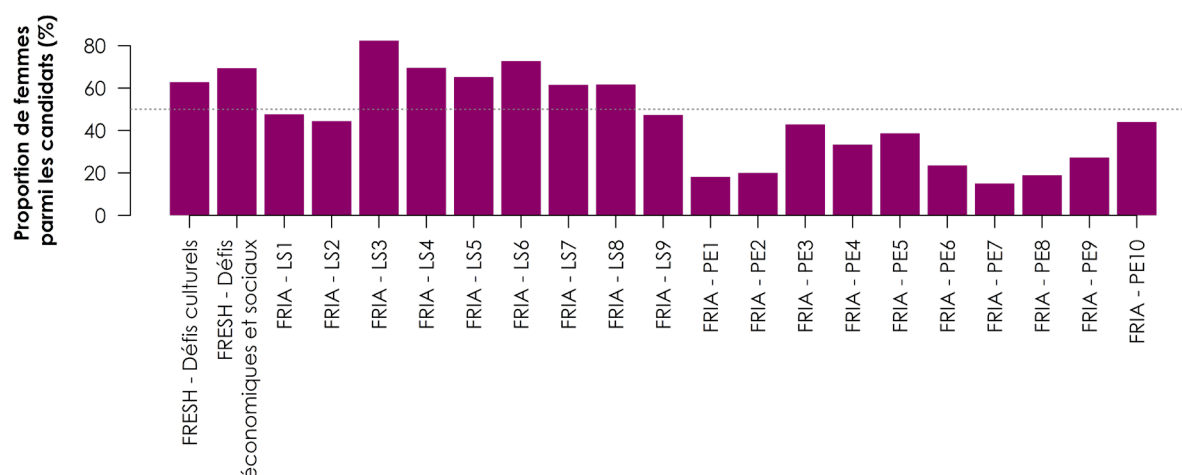
Au sein d'un même grand domaine scientifique, on observe également des différences en termes de proportions de femmes parmi les candidatures en fonction des disciplines (Figure 6). C'est au niveau de la Commission **SHS-2** (psychologie et sciences de l'éducation) que la proportion de femmes, tous mandats confondus, est la plus élevée : en 2021, les femmes représentaient **78,3%** des candidatures. A l'inverse, c'est au niveau de la Commission **SEN-2** (mathématiques, physique, astronomie) que la proportion de femmes est la plus faible : seulement **16,9%** des candidats étaient des femmes.



- SEN-1 (Chimie, matériaux)
- SEN-2 (Mathématiques, physique, astronomie)
- SEN-3 (Sciences de l'ingénieur)
- SEN-4 (Sciences de la terre, biologie, agronomie)
- SHS-1 (Sociologie, anthropologie, communication, sciences politiques)
- SHS-2 (Psychologie, sciences de l'éducation)
- SHS-3 (Littérature, arts, philosophie, linguistique)
- SHS-4 (Histoire, archéologie)
- SHS-5 (Economie, droit)
- SVS-1 (Génétique, génomique, biochimie, biologie cellulaire)
- SVS-2 (Physiologie, immunologie, microbiologie)
- SVS-3 (Neurosciences)
- SVS-4 (Recherche translationnelle, médecine, sciences pharmaceutiques, dentisterie, santé publique)
- FORESIGHT (Développement durable par l'intermédiaire de l'interdisciplinarité)

Figure 6. Proportion de femmes parmi les candidatures aux instruments principaux du F.R.S.-FNRS (hors FRESH et FRIA), par Commission scientifique et lors des appels Bourses & Mandats et Crédits & Projets 2021

Lors de l'appel FRESH 2021, les femmes étaient plus nombreuses parmi les candidatures introduites auprès du jury « défis économiques et sociaux » qu'auprès du jury « défis culturel » (**69,4%** vs. **62,8%** respectivement) (Figure 7). En ce qui concerne l'appel FRIA 2021, on observe de fortes différences entre les proportions de femmes parmi les candidatures aux différents jurys (Figure 7). Comme pour les appels Bourses & Mandats et Crédits & Projets 2021, ce sont auprès des jurys dans le grand domaine des SEN (jurys PE) que les proportions de femmes parmi les candidatures sont les plus faibles. Le jury PE7 (électronique, communication et ingénierie des systèmes) est celui auprès duquel la plus faible proportion de femmes s'est présentée.



Jurys FRESH :

- Défis culturels
- Défis économiques et sociaux

Jurys FRIA :

- LS1 : Biologie moléculaire, biochimie, biophysique, biologie structurale, biochimie de la transduction du signal
- LS2 : Génétique, génétique des populations, génétique moléculaire, génomique, transcriptomique, protéomique, métabolomique, bioinformatique, biologie numérique, biostatistique, simulation et modélisation biologiques, systèmes biologiques, épidémiologie génétique
- LS3 : Biologie cellulaire, physiologie cellulaire, transduction du signal, organogenèse, génétique du développement, plan d'organisation chez les plantes et les animaux
- LS4 : Physiologie des organes, physiopathologie, endocrinologie, métabolisme, vieillissement, régénération, tumorigénèse, maladies cardio-vasculaires, syndrome métabolique
- LS5 : Neurobiologie, neuroanatomie, neurophysiologie, neurochimie, neuropharmacologie, imagerie cérébrale, neurosciences des systèmes, troubles neurologiques, psychiatrie
- LS6 : Immunobiologie, étiologie des troubles immunitaires, microbiologie, virologie, parasitologie, maladies infectieuses à l'échelle de la planète et autres, dynamique de population des maladies infectieuses, médecine vétérinaire
- LS7 : Étiologie, diagnostic et traitement des maladies, santé publique, épidémiologie, pharmacie, pharmacologie, médecine clinique, médecine régénératrice, éthique médicale
- LS8 : Évolution, écologie, comportement animal, biologie des populations, biodiversité, biogéographie, biologie marine, écotoxicologie, biologie des procaryotes
- LS9 : Sciences de l'agriculture, des animaux, de la pêche, de la sylviculture et des aliments ; biotechnologie, biologie chimique, génie génétique, biologie synthétique, biosciences industrielles, biotechnologie environnementale et remédiation
- PE1 : Domaines des mathématiques, pures et appliquées, fondements mathématiques des sciences informatiques, physique mathématique et statistiques
- PE2 : Physique des particules, nucléaire, des plasmas, atomique, moléculaire, des gaz, optique
- PE3 : Structure, propriétés électroniques, fluides, nanosciences
- PE4 : Chimie analytique, chimie théorique, physico-chimie/chimie physique
- PE5 : Synthèse des matériaux, relations structure-propriétés, matériaux fonctionnels et avancés, architecture moléculaire, chimie organique
- PE6 : Systèmes informatiques et d'information, informatique, calcul scientifique, systèmes intelligents
- PE7 : Électronique, communication et ingénierie des systèmes
- PE8 : Conception de produits, conception et contrôle des procédés, méthodes de construction, génie civil, systèmes énergétiques, ingénierie des matériaux
- PE9 : Astrophysique/chimie/biologie ; système solaire, astronomie stellaire, galactique et extragalactique ; systèmes planétaires, cosmologie ; sciences de l'espace, instrumentation
- PE10 : Géographie physique, géologie, géophysique, météorologie, océanographie, climatologie, écologie, changements environnementaux à l'échelle planétaire, cycles biogéochimiques, gestion des ressources naturelles

Figure 7. Proportion de femmes parmi les candidatures lors des appels FRESH et FRIA 2021, par jury

En termes d'âge médian (calculé au 1^{er} mai 2021), on observe que de manière globale, les candidates présentent sensiblement le même âge médian que les candidats, que ce soit pour une candidature à un mandat doctoral (**25,4** ans pour les femmes contre **25,1** ans pour les hommes), postdoctoral (**32,7** ans pour les femmes et **32,6** ans pour les hommes), ou permanent (**37,9** ans pour les femmes et **37,6** ans pour les hommes) (Table 4).

		Femmes			Hommes		
		n	Médiane	Ecart-type	n	Médiane	Ecart-type
Mandats doctoraux	ASP	254	25,5	3,2	251	25,4	3,8
	SD	6	32,7	2,8	5	33,2	0,8
	CSD	10	27,1	2,3	3	27,6	2,3
	VETE-CCD	1	31,1	0	0	0	0
	FRESH	95	26,1	3,9	46	27,1	3,1
	FRIA	176	24,9	3	206	24,6	2,7
	BSD	1	35,1	0	1	40,9	0
	Total	543	25,4	3,4	512	25,1	3,5
Mandats postdoctoraux	CR	213	32,6	4,1	307	32,5	4,4
	SPD	1	33,1	0	4	36	7,5
	Total	214	32,7	4	311	32,6	4,5
Mandats permanents	CQ	46	37,2	3,7	94	36,1	3,7
	MR	6	42,7	3,6	14	42,9	3,2
	DR	5	51,4	8,2	10	49	5,3
	Total	57	37,9	6,1	118	37,6	5,6
-	MISU	1	37,2	0	3	42,2	3
Crédits et Projets	CDR	72	47,7	8,1	130	49,3	8,4
	EQP	27	47	6,7	32	47,3	6,5
	MIS	23	38,3	3,3	24	36,9	3
	PDR	78	45,4	7,2	147	46,2	7,7
	Total	200	45	7,7	333	46,9	8,2

Table 4. Age médian (au 1^{er} mai 2021) des candidats ayant introduit une demande de financement auprès des principaux instruments du F.R.S.-FNRS en 2021, par genre et par type d'instrument

La Figure 8 présente la distribution des âges et les âges médians (au 1^{er} mai 2021) des candidates et candidats aux principaux instruments du F.R.S.-FNRS, par genre et par grand domaine scientifique.

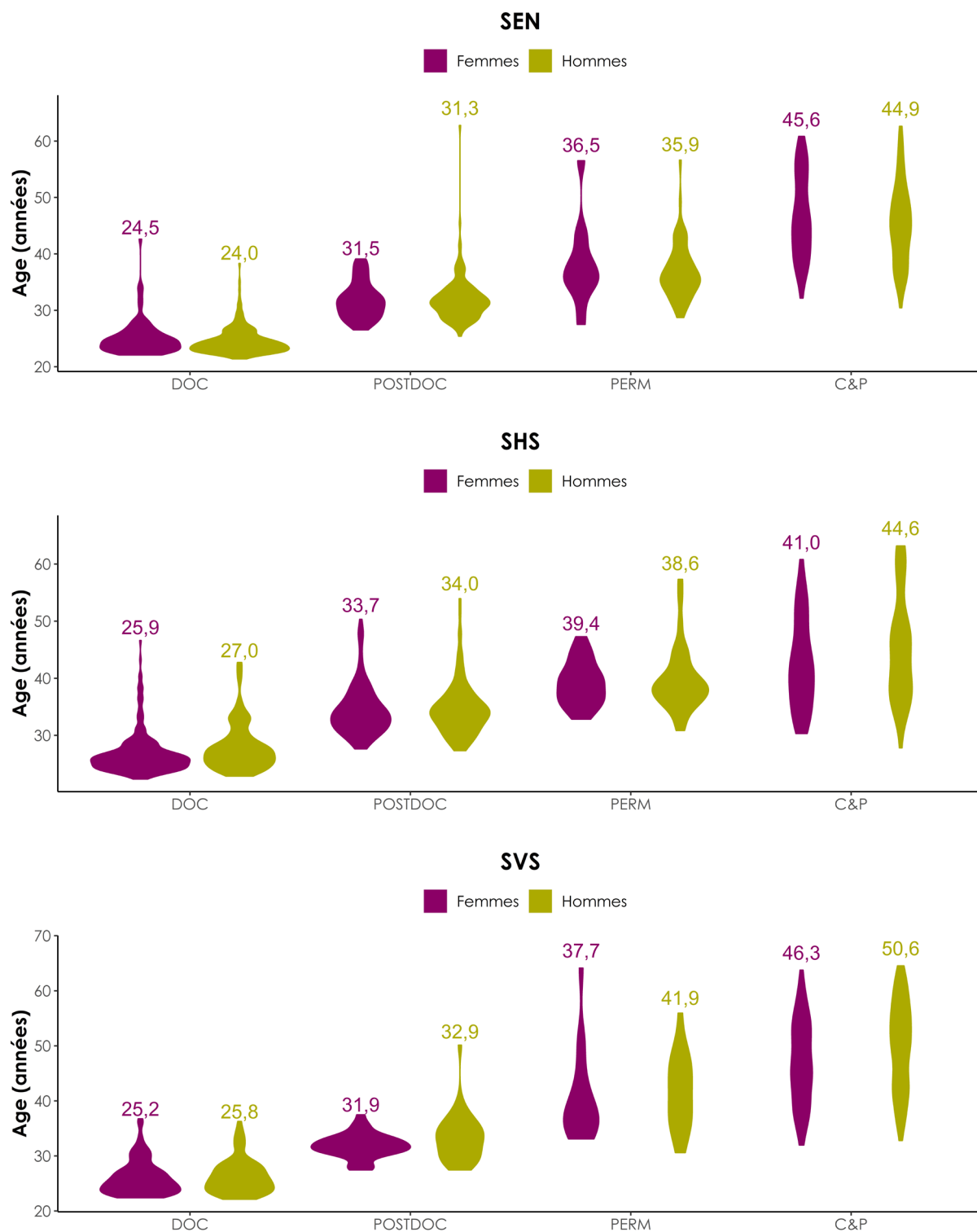


Figure 8. Distribution des âges et âges médians (au 1^{er} mai 2021) des candidats aux principaux instruments du F.R.S.-FNRS, par genre, par type d'instrument et par grand domaine scientifique

En ce qui concerne les promoteurs et promotrices des candidats et candidates introduisant une demande auprès du F.R.S.-FNRS, la proportion de femmes a globalement augmenté au cours des dernières années pour les demandes de mandats doctoraux (24,0% en 2012 vs. **29,5%** en 2021), postdoctoraux (21,7% en 2012 vs. **28,2%** en 2021) et les mandats CQ (11,1% en 2012 vs. **24,3%** en 2021) (Figure 9). Elle présente une plus forte variabilité pour les mandats CQ, ce qui est probablement lié au plus faible nombre de demandes pour cet instrument. Comme pour les candidats et candidates, la proportion de femmes parmi les promoteurs diminue au fur et à mesure que l'on progresse dans le niveau des mandats.

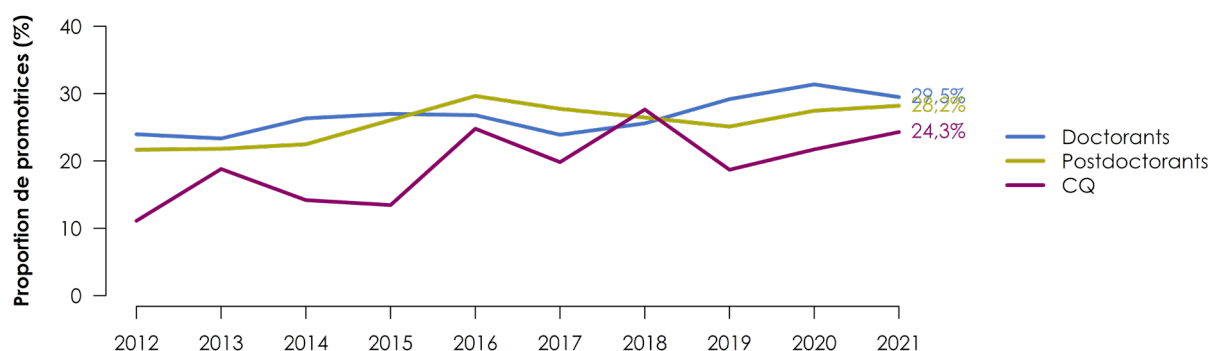


Figure 9. Evolution de la proportion de femmes parmi les promoteurs de candidats aux mandats doctoraux (ASP, SD, CSD, VETE-CCD, BSD, FRESH et FRIA), postdoctoraux (CR et SPD) et mandats CQ, au cours des dernières années

Pour tous les types de mandats, la proportion de femmes promotrices varie considérablement selon la Commission scientifique auprès de laquelle a été introduite la demande, et est corrélée avec la proportion de femmes parmi les candidats (Figure 10 et Figure 12).

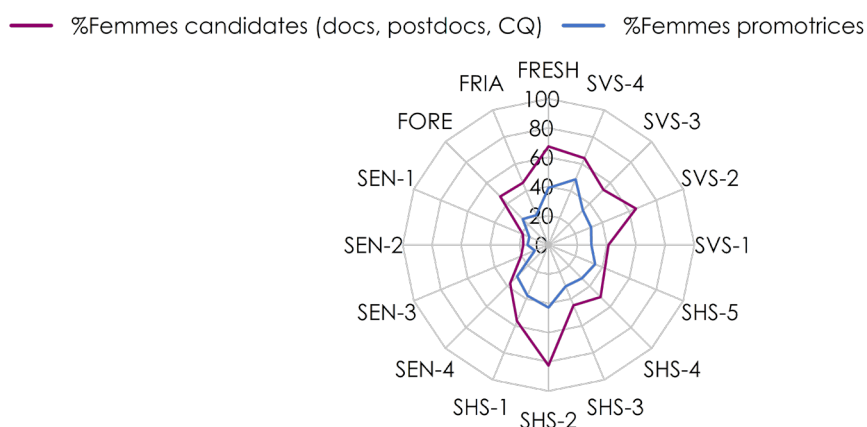


Figure 10. Proportion de femmes parmi les candidats et parmi leurs promoteurs des demandes de mandats doctoraux (ASP, SD, CSD, VETE-CCD, BSD, FRESH et FRIA), postdoctoraux (CR et SPD) et mandats CQ, par Commission scientifique et lors de l'appel Bourses & Mandats 2021

De manière cohérente avec la proportion de candidates par grand domaine scientifique, c'est également en Sciences Exactes et Naturelles que l'on retrouve la proportion de promotrices de candidats la plus faible (**16,4%**) (Figure 11). Ce sont auprès des Commissions SVS-4, SHS-2 et SHS-1 ainsi que pour l'instrument FRESH que sont introduites les plus grandes proportions de demandes de candidates et candidats ayant une promotrice (respectivement, **48,6%**, **42,9%**, **37,7%** et **39,0%** de promotrices) (Figure 10).

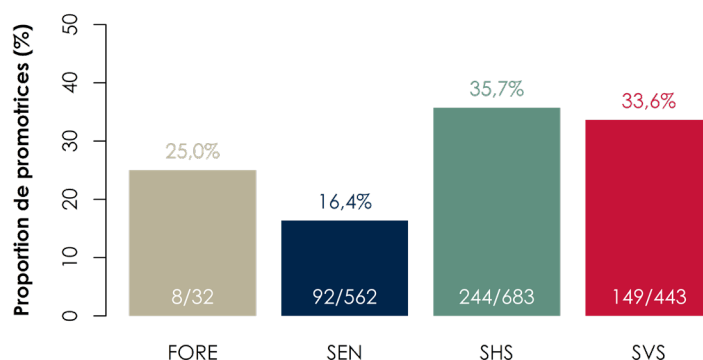


Figure 11. Proportion de femmes parmi les promoteurs de candidates et candidats aux mandats doctoraux (ASP, SD, CSD, VETE-CCD, BSD, FRESH et FRIA), postdoctoraux (CR et SPD) et mandats CQ, par grand domaine scientifique, pour les candidatures introduites auprès du F.R.S.-FNRS en 2021

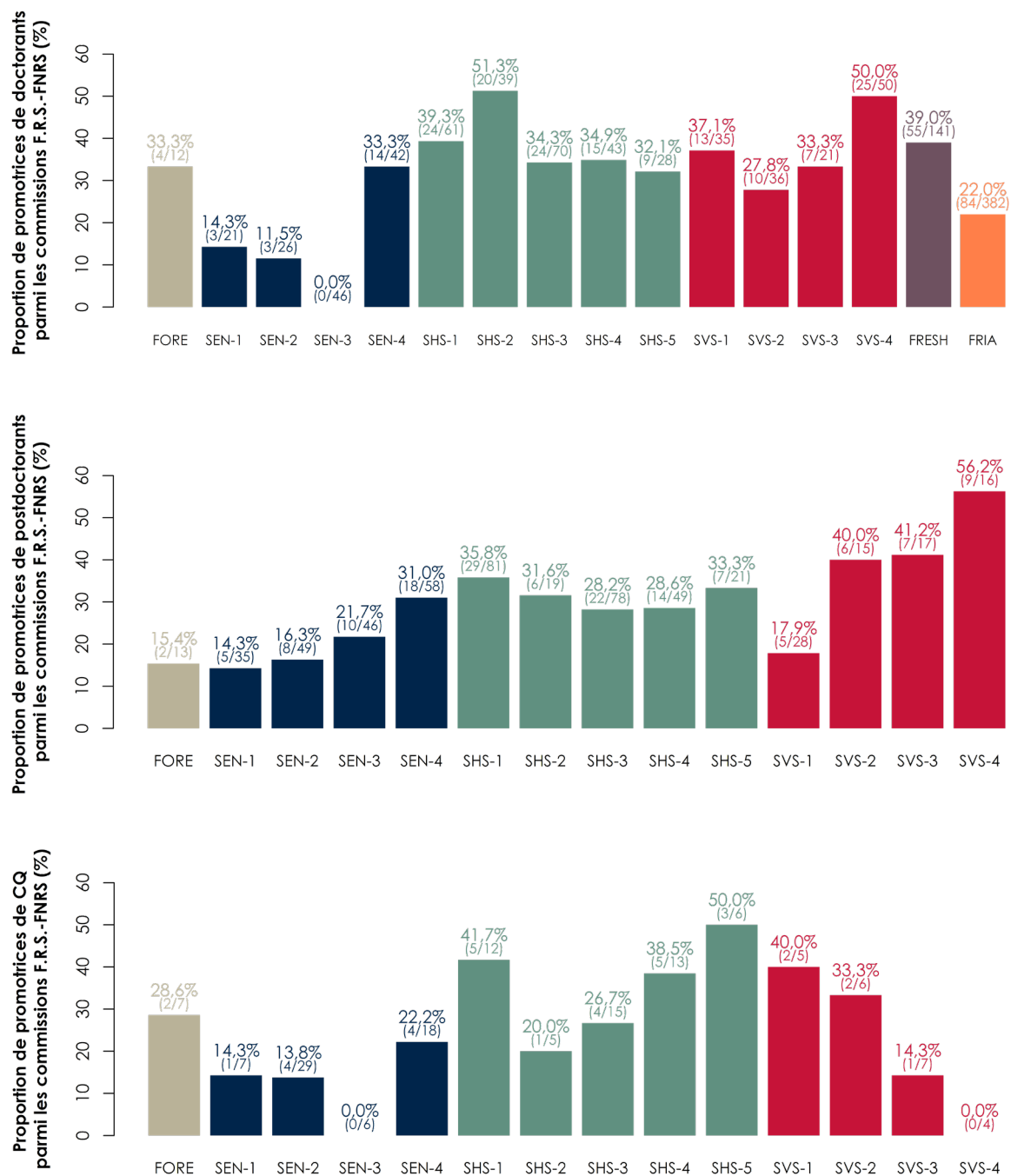


Figure 12. Proportion de femmes parmi les promoteurs de candidats et candidates aux mandats doctoraux (ASP, SD, CSD, VETE-CCD, BSD, FRESH et FRIA), postdoctoraux (CR et SPD) et mandats CQ, par Commission scientifique et lors de l'appel Bourses & Mandats 2021

3.2. TAUX DE SUCCÈS

Les demandes de financement introduites auprès du F.R.S.-FNRS sont soumises à un processus d'évaluation répondant aux standards internationaux en la matière et dont le résultat permet d'orienter le Conseil d'Administration du Fonds dans les décisions d'octroi qu'il aura à prendre en fin de processus.

Pour la majorité des instruments de financement, l'évaluation se fait en deux étapes : tout d'abord une évaluation à distance de chaque dossier par plusieurs experts et expertes hors Fédération Wallonie-Bruxelles pointus dans le domaine de la demande de financement, et ensuite une consolidation par les Commissions scientifiques qui se réunissent au F.R.S.-FNRS (ou en 2020 et 2021 par vidéoconférence en raison du contexte de la pandémie de Covid-19). En ce qui concerne les instruments de niveau doctoral (tels que ASP, CSD, SD, BSD, FRIA et FRESH), l'évaluation a lieu en une seule étape : via un examen du dossier par les Commissions scientifiques pour les candidatures ASP, CSD et SD et un entretien face à un jury pour les candidatures FRIA et une partie des candidatures FRESH⁹.

Les contraintes budgétaires ne permettent pas au F.R.S.-FNRS de financer l'ensemble des demandes de financement reçues et évaluées A+ (exceptionnel), A (excellent) ou A- (très bon). Le Conseil d'Administration du Fonds statue donc lors de chaque appel quant aux taux de succès qu'il appliquera pour chaque instrument de financement, en prenant en compte les contraintes budgétaires auxquelles le Fonds est soumis.

L'objet de cette section est de présenter les chiffres relatifs aux taux de succès (nombre de demandes octroyées / nombre de demandes reçues) observés en 2021 par genre, et ce pour les principaux instruments de financement du F.R.S.-FNRS. Les taux de succès seront systématiquement présentés en fonction de l'instrument concerné, étant donné qu'au niveau d'un même type de mandat, par exemple doctoral, des taux de succès différents sont appliqués en fonction des mandats sollicités.

⁹ Le Conseil d'administration du F.R.S.-FNRS a décidé de mettre en place une procédure de présélection sur dossier pour les candidatures FRESH. Seuls les candidats et candidates présélectionnés sont soumis à une épreuve orale.

		Taux de succès Femmes (%)	Taux de succès Hommes (%)	Nb octrois / Nb demandes Femmes	Nb octrois / Nb demandes Hommes	Total
Mandats doctoraux	ASP	31,1%	25,1%	79/254	63/251	28,1%
	SD	50,0%	40,0%	3/6	2/5	45,5%
	CSD	70,0%	33,3%	7/10	1/3	61,5%
	VETE-CCD	100,0%	-	1/1	-	100,0%
	FRESH	22,1%	10,9%	21/95	5/46	18,4%
	FRIA	34,7%	34,0%	61/176	70/206	34,3%
	BSD	100,0%	100,0%	1/1	1/1	100,0%
	Total doctorants	31,9%	27,7%	173/543	142/512	29,9%
Mandats postdoctoraux	CR	23,0%	26,4%	49/213	81/307	25,0%
	SPD	100,0%	25,0%	1/1	1/4	40,0%
	Total postdoctorants	23,4%	26,4%	50/214	82/311	25,1%
Mandats permanents	CQ	17,4%	7,4%	8/46	7/94	10,7%
	MR	83,3%	92,9%	5/6	13/14	90,0%
	DR	60,0%	80,0%	3/5	8/10	73,3%
	Total permanents	28,1%	23,7%	16/57	28/118	25,1%
-	MISU	0,0%	100,0%	0/1	3/3	75,0%
Crédits & Projets	CDR	61,1%	61,5%	44/72	80/130	61,4%
	EQP	22,2%	46,9%	6/27	15/32	35,6%
	MIS	43,5%	33,3%	10/23	8/24	38,3%
	PDR	41,0%	46,9%	32/78	69/147	44,9%
	Total Crédits & Projets	46,0%	51,7%	92/200	172/333	49,5%

Table 5. Taux de succès, nombre de demandes octroyées, et nombre de demandes reçues en 2021 dans le cadre des principaux instruments de financement du F.R.S.-FNRS, par genre et au total

Le taux de succès des femmes au mandat ASP est plus élevé que celui des hommes (de 6,0 points), sans toutefois que cette différence ne soit significative (test d'indépendance du chi carré, p-valeur > 0,1). Concernant les candidatures à une bourse FRESH, les femmes ont également un taux de succès supérieur aux hommes (de 11,2 points), sans que cette différence ne soit significative (test d'indépendance du chi carré, p-valeur > 0,1). Le taux de succès des candidates à une bourse FRIA est quant à lui semblable au taux de succès des candidats à cette bourse (**34,7%** vs. **34,0%** respectivement).

Le taux de succès des femmes au mandat de Chargé de recherches est également proche de celui des hommes (**23,4%** vs. **26,4%** respectivement). Par ailleurs, et comme l'année précédente, le taux de succès des femmes au mandat de Chercheur qualifié est supérieur à celui des hommes (de 10,0 points), sans que cette différence ne soit significative (test d'indépendance du chi carré, p-valeur > 0,08).

Enfin, les taux de succès des femmes ont été plus faibles pour les demandes EQP et PDR et plus élevés pour les demandes MIS, sans que ces différences ne soient significatives (tests d'indépendance du chi carré, p-valeurs respectivement > 0,08, > 0,4 et > 0,6). En ce qui concerne les demandes CDR, les taux de succès des femmes et des hommes sont semblables (**61,1%** vs. **61,5%** respectivement).

De manière générale, on remarque que les taux de succès des hommes et des femmes ont fluctué au cours des années (en fonction notamment des contraintes budgétaires spécifiques à chaque année) (Figure 13). Ce taux de succès est généralement légèrement plus élevé pour les hommes que pour les femmes pour les demandes de mandat doctoral ainsi que les demandes CDR, PDR et MIS. Pour les autres instruments, ces taux de succès ne dénotent pas de motif particulier et récurrent de différence entre hommes et femmes.

Les différences de taux de succès au niveau des demandes doctorales peuvent être dues en partie au fait que le taux de financement des demandes FRIA est généralement plus élevé que celui des demandes ASP, tandis que la proportion de femmes parmi les candidatures est plus faible au niveau de l'instrument FRIA (le domaine étant alors une variable confondante de la relation entre taux de succès et genre). Par ailleurs, des différences de taux de financement de l'instrument ASP entre les grands domaines scientifiques peuvent également impacter l'évaluation globale par genre, dans la mesure où les taux de succès des candidatures ASP-SEN sont plus élevés que ceux des candidatures en SHS.

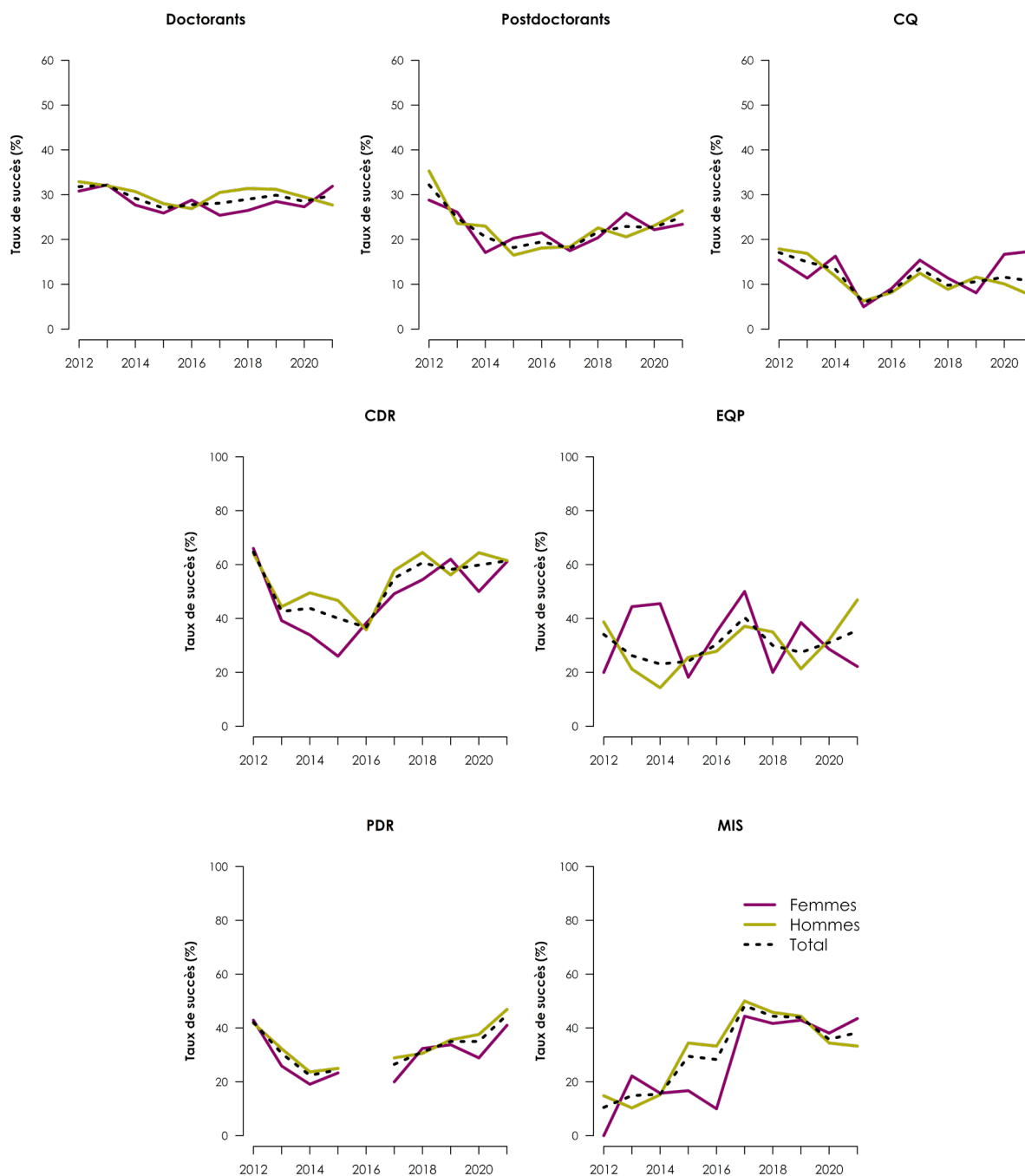


Figure 13. Evolution des taux de succès des candidatures, par instrument de financement et par genre, au cours des dernières années (2016 : pas d'appel PDR organisé)

3.3. TAUX DE SUCCÈS (BUDGETS OCTROYÉS)

En ce qui concerne les instruments de financement Crédits & Projets, il est également possible de comparer les montants sollicités et les montants octroyés et de calculer les taux de succès en termes de budgets. En effet, pour chaque demande introduite dans le cadre des appels Crédits & Projets, la promotrice ou le promoteur sollicite un budget détaillé, que la Commission du F.R.S.-FNRS peut par ailleurs réduire, en cas d'octroi, de maximum 15% si cela se justifie scientifiquement (si une réduction de plus de 15% est jugée nécessaire, la demande de financement est alors considérée comme non finançable). En fonction des besoins du promoteur ou de la promotrice, cette personne introduira une demande CDR (budget maximal annuel de 30 k€ par an sur maximum 2 ans), PDR (budget annuel maximal de 80 ou 115 k€ sur maximum 4 ans), MIS (budget annuel maximal de 150 k€ sur maximum 2 ans) ou EQP (budget annuel maximal de 200 k€ sur maximum 2 ans)¹⁰.

	Durée	Limites	Nature
Crédit de recherche CDR	2 ans ¹¹	5 – 30 k€/an	Fonctionnement, fonctionnement de support, petit équipement, colloques, ...
Équipement EQP	2 ans	30 – 200 k€	Pour un projet ou des thèmes de recherche
Mandat d'impulsion scientifique MIS	2 ans	150 k€/an	Fonctionnement, équipement, personnel
Projet de recherche PDR	2 ou 4 ans	30 – 80 k€/an	Si mono-universitaire - 0 à 1 ETP max. 50k€ sans CV - Fonctionnement, fonctionnement de support, équipement max. 30k€ (ou max. 60k€ si pas de personnel)
		30 – 115 k€/an	Si pluri-universitaire : - 0 à 2 ETP max. 100k€ sans CV - Fonctionnement, fonctionnement de support, équipement max. 15k€ (ou max. 60k€ si coûts de personnel réduits, tout en respectant la limite max. 115k€)

Les analyses ci-après présentent d'une part le budget médian sollicité (par instrument, étant donné que les différents instruments autorisent différents budgets annuels), et d'autre part les taux de succès en termes de budget, i.e. la proportion de budget accordé par rapport au budget total sollicité par les candidates et candidats.

¹⁰ Source : mini-guide appel crédits et projets F.R.S.-FNRS (https://www.frs-fnrs.be/docs/Reglement-et-documents/FRS-FNRS_MiniGuide2021_Credits_FR.pdf).

¹¹ Pour les CDR, possibilité d'utiliser le crédit sur 4 ans.

On observe ici que les montants sollicités médians sont similaires entre promotrices et promoteurs pour les instruments CDR et EQP, tandis que pour les instruments MIS et PDR le montant sollicité médian est plus important pour les promotrices que pour les promoteurs (Figure 14). Au total, et comme l'année précédente, le montant sollicité médian par les femmes en 2021 est légèrement supérieur à celui des hommes (**140,6 k€** pour les femmes vs. **133,5 k€** pour les hommes).

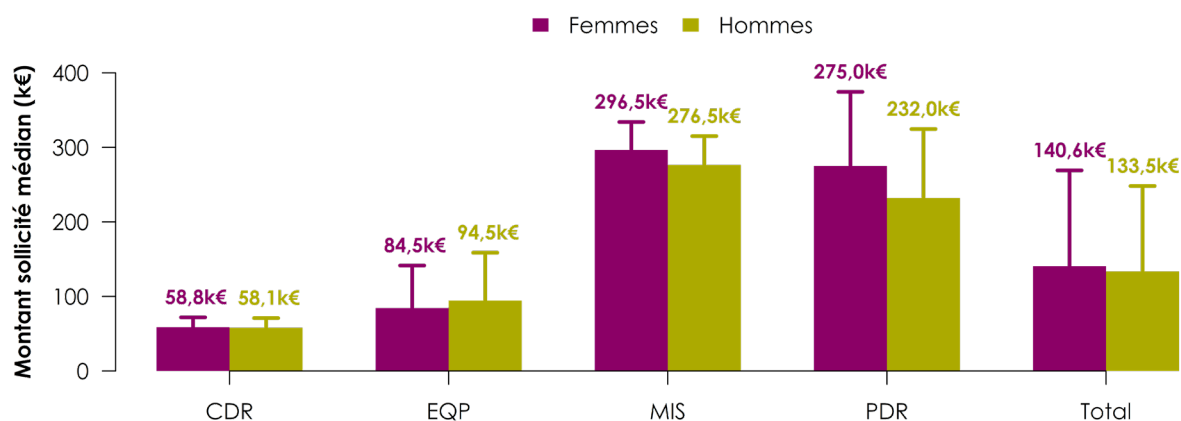


Figure 14. Montants sollicités médians lors de l'appel Crédits & Projets 2021 pour les instruments CDR, EQP, MIS et PDR, par genre

Les taux de succès en termes de budgets octroyés des femmes ont été en 2021 plus élevés que ceux des hommes pour l'instrument MIS, moindres en ce qui concerne les instruments EQP et PDR, et similaires pour l'instrument CDR (Figure 15).

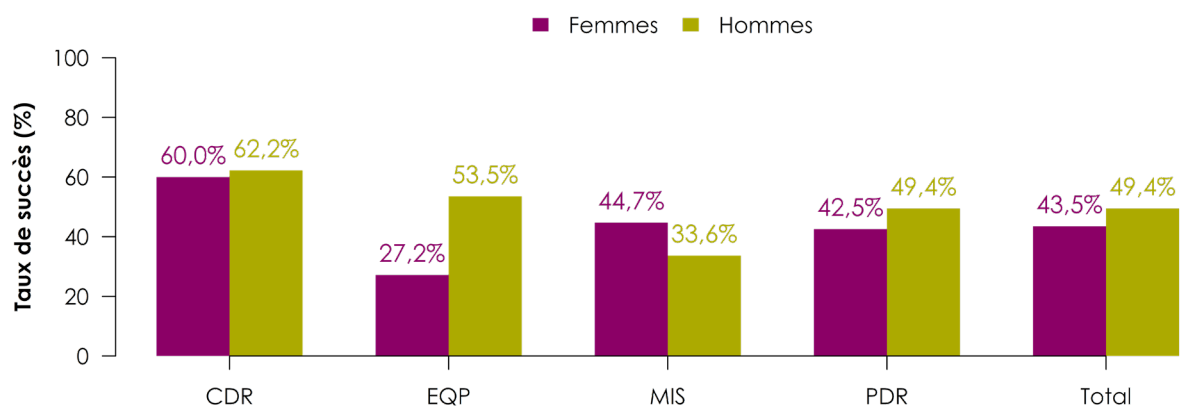


Figure 15. Taux de succès en termes de budgets octroyés lors de l'appel Crédits & Projets 2021 (montants totaux accordés / montants totaux sollicités), par genre

3.4. MANDATAIRES EN FONCTION

Cette section a pour vocation de présenter quelques chiffres relatifs aux mandataires F.R.S.-FNRS en fonction à un moment précis, à savoir le 1^{er} janvier 2022. Cette date a été choisie car elle permet de présenter un état de la situation au terme de l'année 2021. Les chiffres présentés ici ne comprennent pas le personnel lié au Télévie ni les personnes engagées par leurs promoteurs et promotrices dans le cadre de projets (financées par des conventions F.R.S.-FNRS mais employées par les universités).

Le financement de mandataires (temporaires ou permanents) représente la part la plus importante des dépenses annuelles du F.R.S.-FNRS. Les mandataires obtiennent leur mandat après une procédure de sélection compétitive s'inscrivant dans le cadre des appels Bourses & Mandats, FRIA ou FRESH organisés chaque année par le F.R.S.-FNRS. Les titulaires d'un mandat permanent de Chercheur qualifié peuvent solliciter lors des appels Bourses & Mandats une promotion au rang de Maître de recherches à partir de leur huitième année de service. Les titulaires d'un mandat permanent de Maître de recherches peuvent quant à eux solliciter une promotion au rang de Directeur de recherches à partir de leur quatrième année en tant que Maître de recherches.

		Femmes	Hommes	Total	% Femmes	% Hommes
Mandats doctoraux	ASP	235	230	465	50,5%	49,5%
	BSD	1	1	2	50,0%	50,0%
	SD	14	5	19	73,7%	26,3%
	CSD	13	6	19	68,4%	31,6%
	VETE-CCD	3	1	4	75,0%	25,0%
	FRESH	57	28	85	67,1%	32,9%
	FRIA	197	262	459	42,9%	57,1%
	Boursier I.U.E. Florence	2	3	5	40,0%	60,0%
	Total doctorants	522	536	1058	49,3%	50,7%
Mandats postdoctoraux	Chargé de recherches	134	199	333	40,2%	59,8%
	Chercheur Clinicien	6	4	10	60,0%	40,0%
	Spécialiste Postdoctorant	9	9	18	50,0%	50,0%
	Collaborateur scientifique	8	6	14	57,1%	42,9%
	Total postdoctorants	157	218	375	41,9%	58,1%
Mandats permanents	Chercheur qualifié	65	101	166	39,2%	60,8%
	Maître de recherches	40	85	125	32,0%	68,0%
	Directeur de recherches	25	75	100	25,0%	75,0%
	Total permanents	130	261	391	33,2%	66,8%
Total		809	1015	1824	44,4%	55,6%

Table 6. Répartition des mandataires F.R.S.-FNRS en fonction au 1^{er} janvier 2022 (hors Télévie), par genre et par type de mandat (valeurs absolues et proportions)

De manière globale, on n'observe pas de déséquilibre flagrant entre hommes et femmes parmi les mandataires en fonction (**44,4%** de femmes pour **55,6%** d'hommes), même si les hommes sont globalement plus nombreux (Table 6).

On observe cependant, comme c'était le cas au niveau des candidatures, une diminution des proportions de femmes en fonction qui dépend directement du niveau du mandat considéré. En effet, si au niveau des mandats doctoraux les proportions de femmes et d'hommes sont quasiment identiques (**49,3%** de femmes), les proportions de femmes diminuent légèrement au niveau des mandats postdoctoraux (**41,9%** de femmes) et de manière plus importante encore au niveau des mandats permanents (**33,2%** de femmes).

De même, la diminution progressive de la proportion de femmes avec l'augmentation du niveau du mandat s'observe également parmi les mandataires permanents (**39,2%** de femmes parmi les CQ, **32,0%** parmi les MR et **25,0%** parmi les DR).

Ce déséquilibre en termes de proportion de femmes au fur et à mesure que le niveau du mandat augmente s'observait déjà au cours des décennies précédentes, bien qu'il semblerait toutefois qu'il soit légèrement moins accentué au fil du temps (Figure 16).

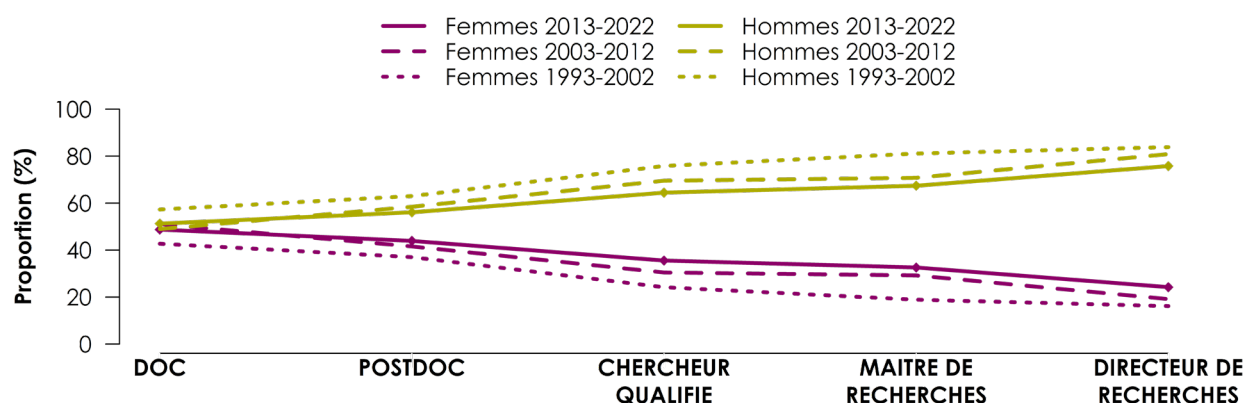


Figure 16. Proportion de femmes et d'hommes parmi les mandataires en fonction du niveau doctoral (ASP, BSD, SD, CSD, VETE-CCD, FRESH, FRIA et Bourses de doctorat de l'IUE de Florence), postdoctoral (Chargé de recherches, SPD, Chercheur Clinicien, Collaborateur Scientifique) et des mandats permanents (Chercheur qualifié, Maître de recherches, Directeur de recherches) au cours des trois dernières décennies

Enfin, tout comme pour les candidatures (cf. section 3.1, [Figure 3](#)) et tous mandats confondus, les femmes sont nettement plus minoritaires en SEN (**24,3%** au total), et majoritaires en SHS (**53,5%**) et SVS (**56,7%**) ([Table 7](#) et [Figure 18](#)). A titre de comparaison, 25,8%, 54,4% et 52,6% des candidats en SEN, SHS et SVS respectivement étaient des femmes en 2021 ([Figure 3](#)). Au niveau des mandataires permanents, **44,7%** des mandataires en SVS et **40,4%** en SHS sont des femmes. Seulement **17,9%** des mandataires permanents en SEN sont des femmes.

	Grand Domaine Scientifique	Femmes	Hommes	Total	% Femmes	% Hommes
Doctorants	FORE	12	2	14	85,7%	14,3%
	SEN	105	267	372	28,2%	71,8%
	SHS	169	114	283	59,7%	40,3%
	SVS	236	153	389	60,7%	39,3%
Postdoctorants	FORE	3	4	7	42,9%	57,1%
	SEN	27	103	130	20,8%	79,2%
	SHS	73	68	141	51,8%	48,2%
	SVS	54	43	97	55,7%	44,3%
Permanents	FORE	2	1	3	66,7%	33,3%
	SEN	27	124	151	17,9%	82,1%
	SHS	46	68	114	40,4%	59,6%
	SVS	55	68	123	44,7%	55,3%
Total	FORE	17	7	24	70,8%	29,2%
	SEN	159	494	653	24,3%	75,7%
	SHS	288	250	538	53,5%	46,5%
	SVS	345	264	609	56,7%	43,3%

Table 7. Répartition des mandataires F.R.S.-FNRS en fonction au 1^{er} janvier 2022 (hors Télévie), par genre, par type de mandat et par grand domaine scientifique (valeurs absolues et proportions)

La diminution progressive de la proportion de femmes avec l'augmentation du niveau du mandat s'observe dans les trois grands domaines scientifiques ([Figure 17](#) et [Figure 18](#)). Ceci est plus marqué en SVS et en SHS, grands domaines pour lesquels les femmes sont majoritaires au niveau doctoral et postdoctoral mais minoritaires pour des mandats de niveau supérieur.

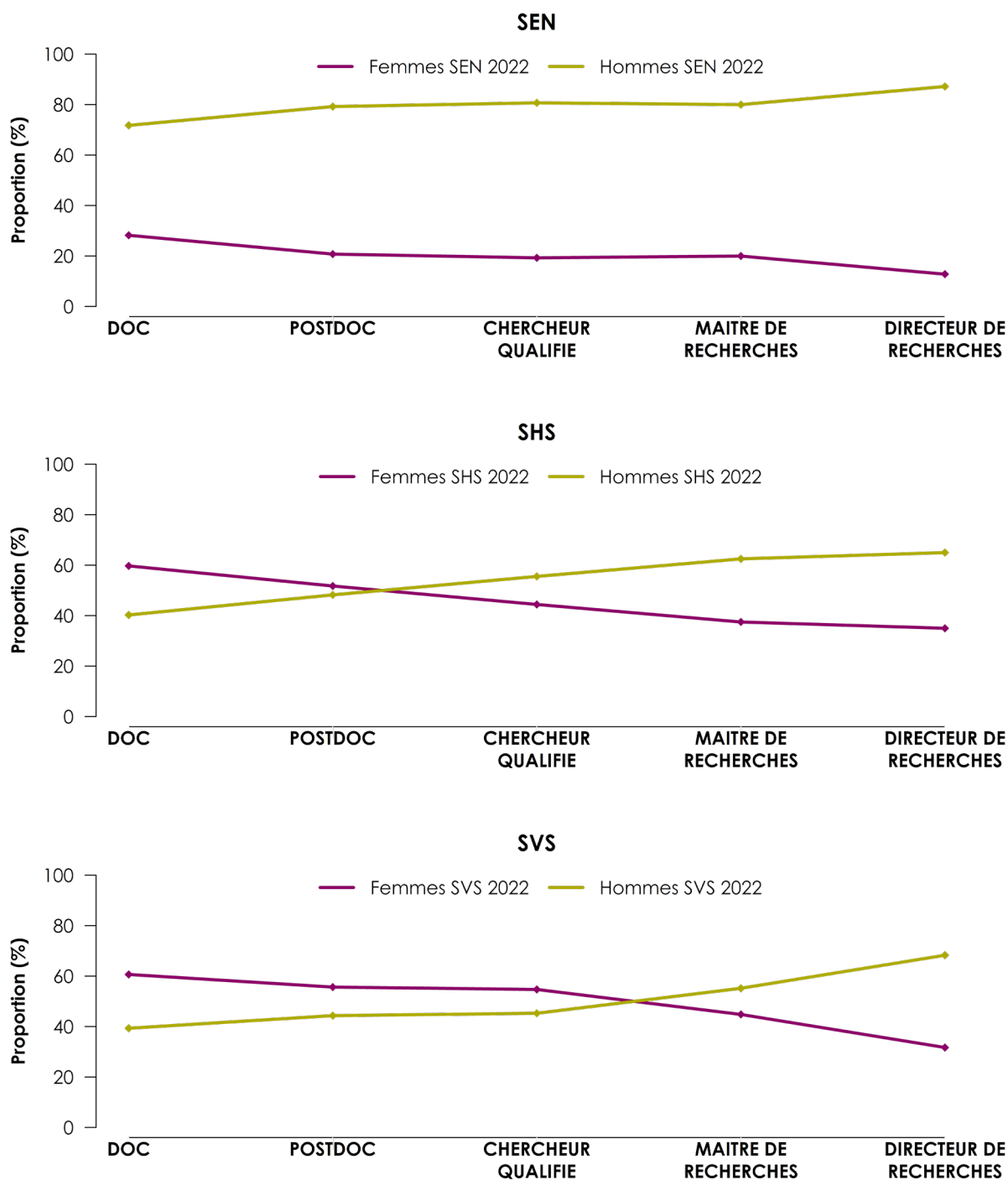


Figure 17. Proportion de femmes et d'hommes parmi les mandataires en fonction au 1^{er} janvier 2022 au niveau doctoral (ASP, BSD, SD, CSD, VETE-CCD, FRESH, FRIA et Bourses de doctorat de l'IUE de Florence), postdoctoral (Chargé de recherches, SPD, Chercheur Clinicien, Collaborateur Scientifique) et des mandats permanents (Chercheur qualifié, Maître de recherches, Directeur de recherches), par grand domaine scientifique

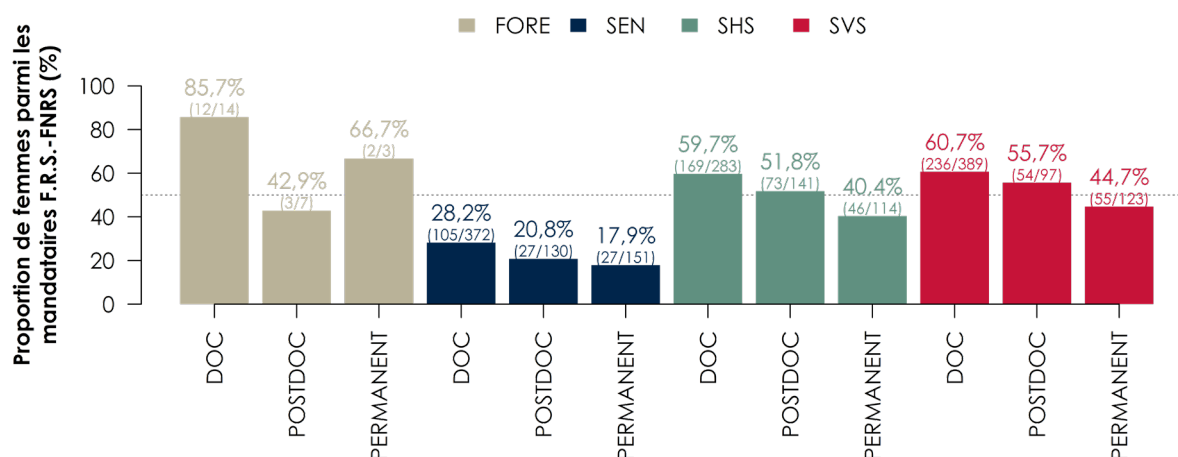


Figure 18. Proportion de femmes parmi les mandataires F.R.S.-FNRS en fonction au 1^{er} janvier 2022 (hors Télévie), par type de mandat et par grand domaine scientifique (valeurs absolues et proportions)

Les Chercheurs et chercheuses qualifiés (mandataires permanents) ont la possibilité de demander une promotion à deux niveaux différents au cours de leur carrière : Maître de recherches (MR) qui est une promotion du mandat de CQ et Directeur de recherches (DR) qui est une promotion du mandat de MR. En tenant compte de tous les candidats et candidates possibles à une demande de promotion MR, i.e. tous les chercheurs et chercheuses bénéficiant d'un mandat CQ au 1^{er} janvier de l'année octroyé au minimum 8 ans auparavant, on remarque (excepté en 2014) que les hommes sont au cours des dernières années proportionnellement plus nombreux à introduire des demandes de promotion MR auprès du F.R.S.-FNRS que les femmes (Figure 19). En 2021, **17,1%** des femmes éligibles et **23,7%** des hommes éligibles ont candidaté à une promotion MR.

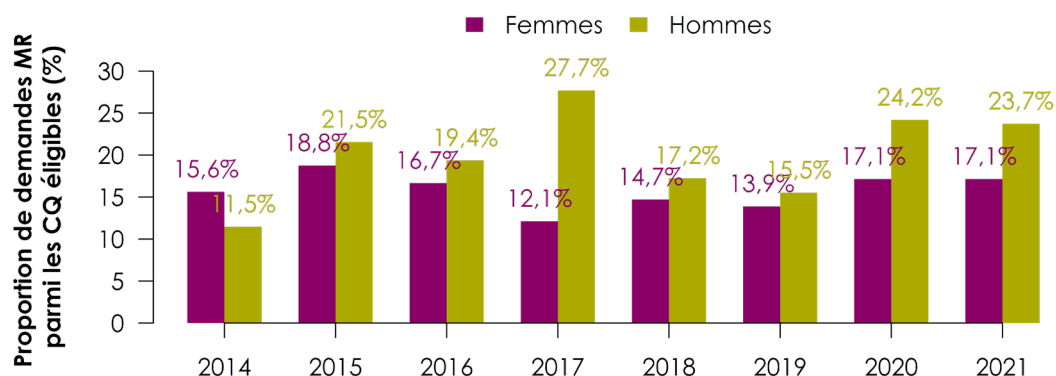


Figure 19. Proportion de demandes de promotion MR parmi les mandataires CQ au 1^{er} janvier de chaque année potentiellement éligibles à une demande de promotion (i.e. obtention du mandat de CQ il y a au minimum 8 ans), par genre et au cours des dernières années

En ce qui concerne les demandes de promotion DR, la même tendance s'observe entre 2014 et 2019 tandis que les proportions d'hommes et de femmes éligibles à introduire une demande de promotion DR (i.e., bénéficiant d'un mandat MR au 1^{er} janvier de l'année et ayant été octroyés au minimum 4 ans auparavant) sont similaires en 2020 et 2021 (Figure 20).

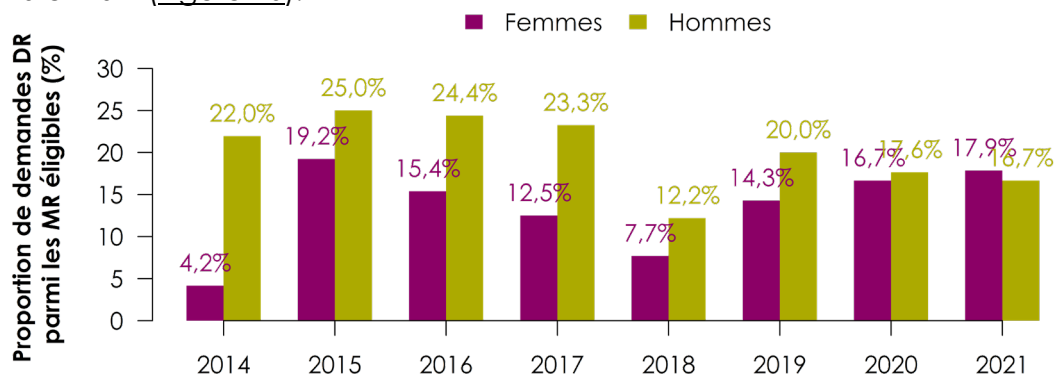


Figure 20. Proportion de demandes de promotion DR parmi les mandataires MR au 1^{er} janvier de chaque année potentiellement éligibles à une demande de promotion (i.e. obtention du mandat de MR il y a au minimum 4 ans), par genre et au cours des dernières années

Parmi les mandataires CQ ayant introduit des demandes de promotion MR au cours des dix dernières années (2012-2021), on observe que le nombre d'années entre l'octroi du CQ et la première demande MR était semblable entre les hommes et les femmes en SHS et en SVS (Figure 21). Ce délai était cependant plus élevé en SEN pour les femmes (12,1 ans) que pour les hommes (9,0 ans). Le nombre moyen d'années entre l'octroi MR et la première demande DR était quant à lui semblable entre les femmes et les hommes en SEN. En SHS, le délai était plus élevé pour les hommes (6,9 ans) que pour les femmes (5,5 ans) tandis qu'en SVS il était plus élevé pour les femmes (7,2 ans) que pour les hommes (5,2 ans).

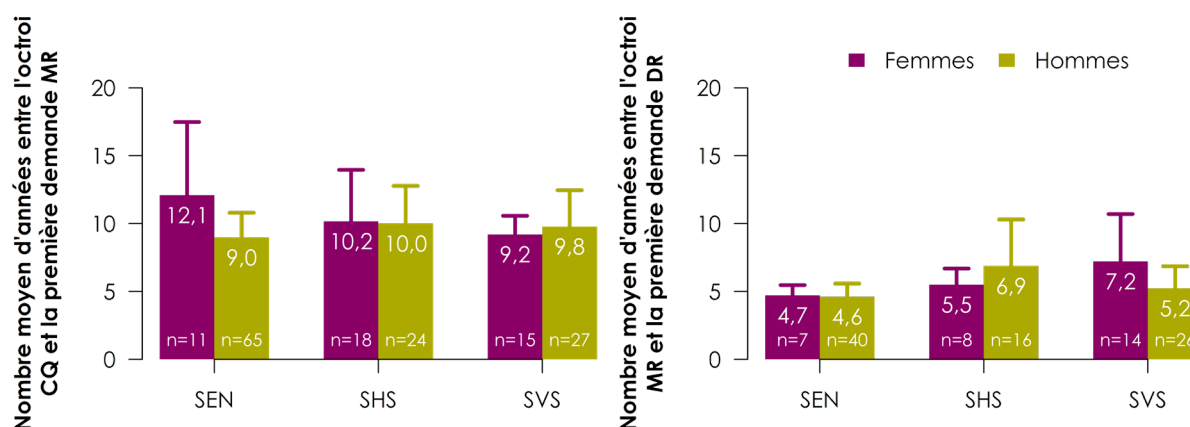


Figure 21. Nombre moyen (et déviation standard) d'années entre l'octroi du mandat de CQ et la première demande MR (à gauche), et l'octroi du mandat de MR et la première demande DR (à droite) pour les mandataires ayant introduit une demande de promotion MR ou DR au cours des dix dernières années (2012-2021), par grand domaine et par genre

Lorsque l'on considère la proportion de femmes titulaires d'un mandat d'Aspirant, de Chargé de recherches et de Chercheur qualifié au cours des 90 dernières années, on remarque que celle-ci a fortement augmenté depuis les premières nominations jusque dans les années 2010 ([Figure 22](#)).

Les premiers mandataires Aspirants ont été nommés en 1928. Au cours de l'année de la création du FNRS, 11 femmes et 15 hommes se sont vu octroyer une bourse doctorale. Toutefois, au cours de la décennie suivante, ce sont essentiellement des hommes qui ont bénéficié de ce mandat (**8,7%** de femmes au cours des années 30). La proportion de femmes n'a dès lors cessé d'augmenter pour dépasser de peu le seuil des 50% entre les années 2010 et 2019 (**52,5%**) ([Figure 22](#)). En 2020-2021, la proportion de femmes parmi les Aspirants est de **51,3%**.

Quant aux mandats de Chargés de recherches, ce sont strictement et exclusivement des hommes qui en ont bénéficié au cours des premières années (de 1940 à 1950, année à laquelle la première femme a été nommée) ([Figure 22](#)). Tout comme pour les Aspirants, la proportion de femmes Chargés de recherches a néanmoins progressivement augmenté, pour atteindre **43,2%** entre les années 2010 et 2019. On observe en 2020-2021 une légère diminution de la proportion de femmes parmi les Chargés de recherches (**38,8%**).

Les premiers Chercheurs qualifiés du FNRS ont été nommés en 1942, et il aura fallu attendre 1954 pour qu'une femme soit nommée à ce titre ([Figure 22](#)). La proportion de femmes parmi les mandataires nommés Chercheurs qualifiés est de **33,6%** entre 2010 et 2019. On observe en 2020-2021 une forte augmentation de la proportion de femmes parmi les Chercheurs qualifiés (**43,3%**).

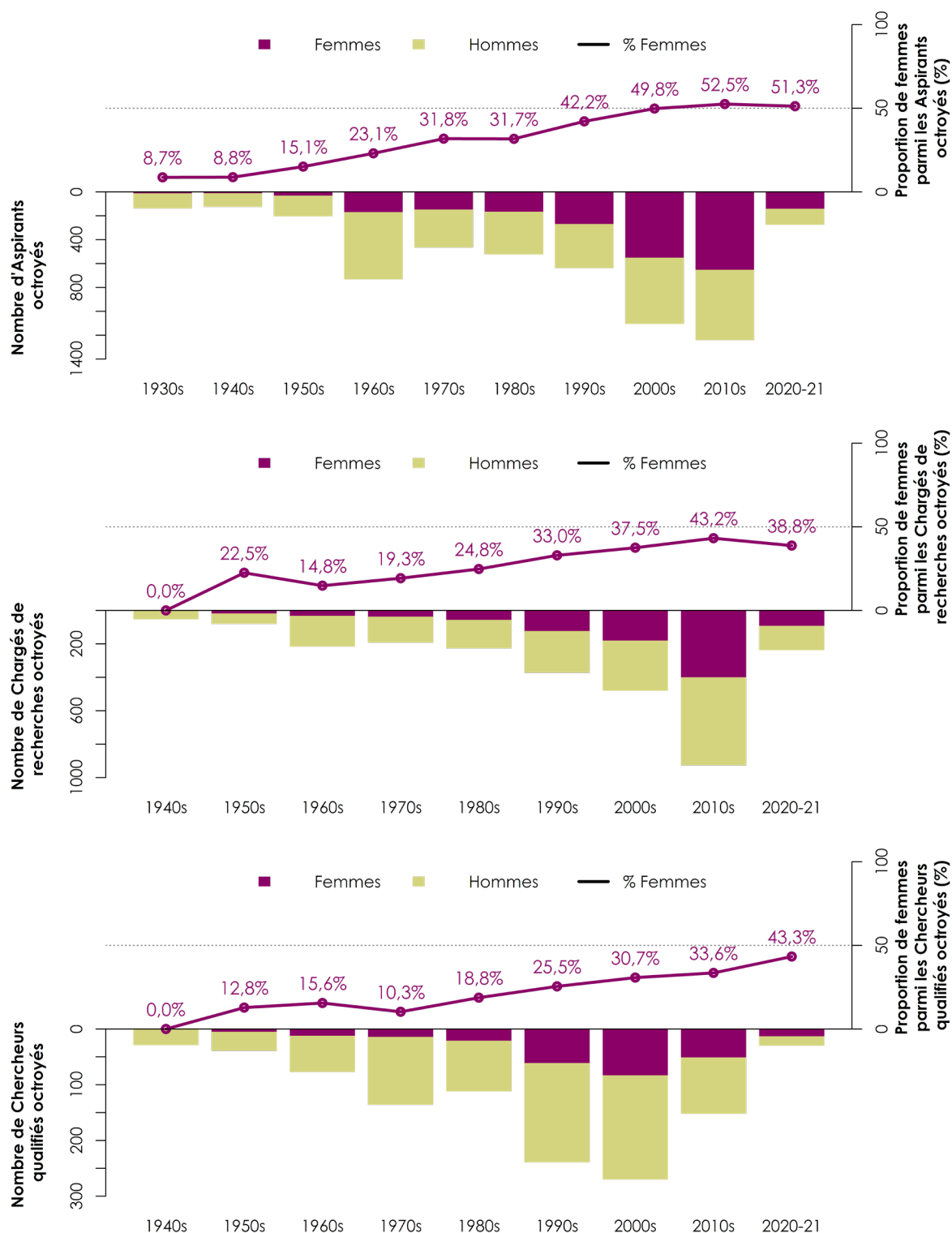


Figure 22. Evolution de la proportion de femmes parmi les Aspirants (en haut), Chargés de recherches (au milieu) et Chercheurs qualifiés (en bas) nommés depuis la création du F.R.S.-FNRS (1950s : de 1950 à 1959)

La proportion de femmes boursières du FRIA (Fonds pour la Formation à la Recherche dans l'Industrie et l'Agriculture), en revanche, n'a pas tellement augmenté malgré des fluctuations depuis 1994, date à laquelle le Fonds FRIA a été rattaché au F.R.S.-FNRS en tant que Fonds associé. En 2021, celle-ci était de **45,8%** (Figure 23).

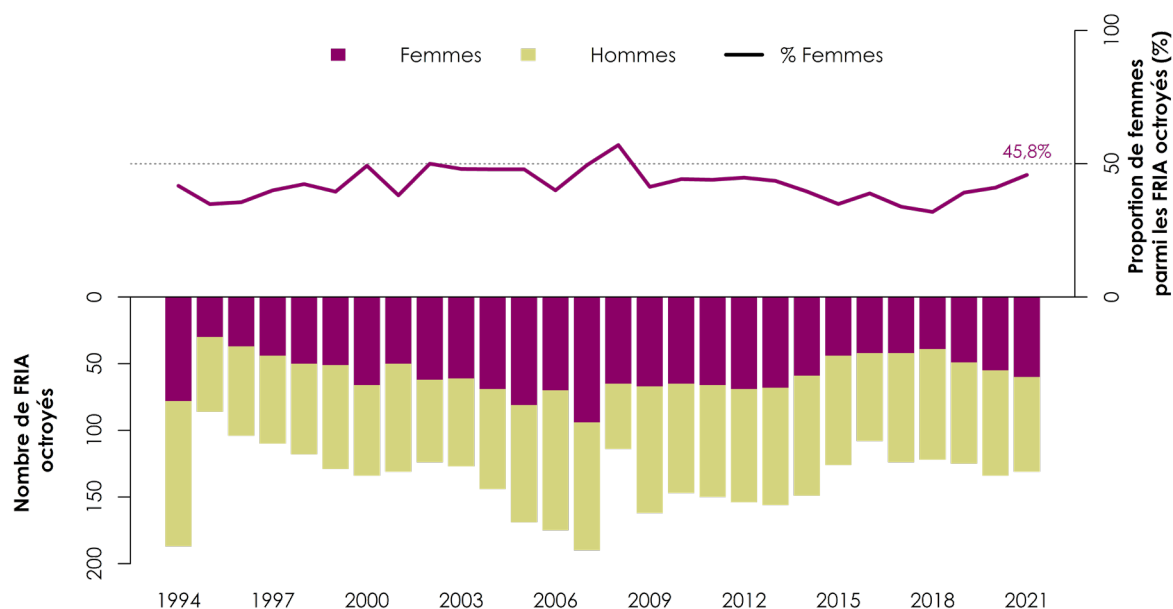


Figure 23. Evolution de la proportion de femmes parmi les bourses FRIA octroyées depuis que le Fonds FRIA est rattaché au F.R.S.-FNRS en tant que Fonds associé

Les proportions de femmes parmi les Maîtres de recherches promus et les Directeurs et Directrices de recherches promus ont également augmenté depuis les premières nominations (en 1973 et 1987 pour respectivement les MR et DR), bien que l'évolution soit moins importante que pour les mandats ASP, CR et CQ (Figure 24). Toutefois, l'accès au titre de MR ou DR est, par définition, réservé aux Chercheurs et chercheuses qualifiés mandataires, parmi lesquels les femmes sont sous-représentées. Au vu de l'augmentation progressive des proportions de femmes parmi les Chercheurs qualifiés¹², on peut s'attendre à ce que la proportion de femmes MR et DR continue à augmenter au cours des années à venir. On observe toutefois une légère diminution de cette proportion au cours des années 2010 par rapport à la décennie précédente (2000-2009), mais la proportion de femmes MR et DR augmente de nouveau en 2020-2021 (**28,6%** et **27,3%** respectivement).

De manière générale, on observe donc une **féminisation progressive** des mandataires F.R.S.-FNRS au cours des années, en particulier dans les grands domaines des Sciences Humaines et Sociales et des Sciences de la Vie et de la Santé.

¹² Au 1^{er} janvier 2022, **44,7%** des mandataires permanents en SVS, **40,4%** en SHS et **17,9%** en SEN étaient des femmes (Table 7).

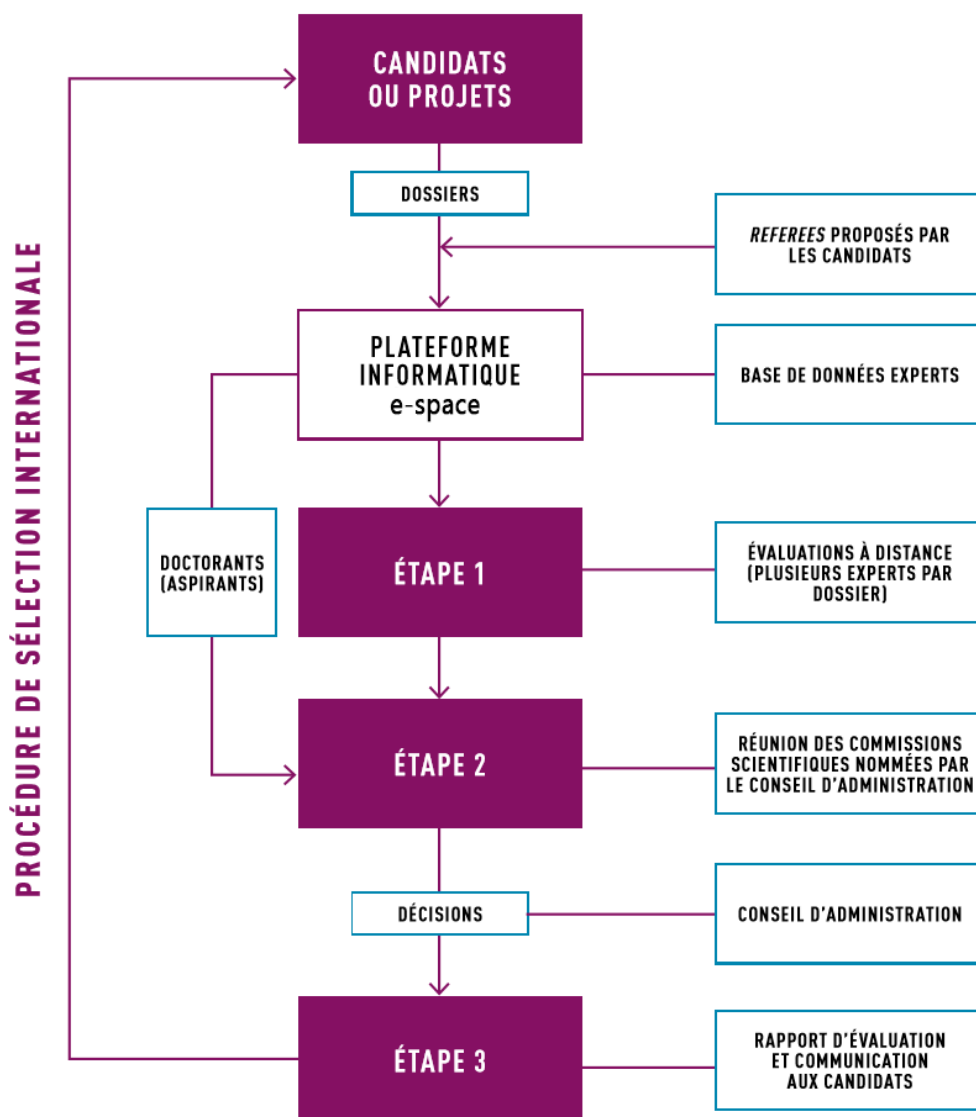


Figure 24. Evolution de la proportion de femmes parmi les Maîtres de recherches et Directeurs de recherches (1980s : de 1980 à 1989)

3.5. EVALUATION

Dans le cadre de cette section, nous nous sommes penchés sur les proportions relatives d'hommes et de femmes parmi les experts évaluateurs officiant pour le F.R.S.-FNRS.

Ces derniers et dernières sont répartis en deux groupes en fonction de l'étape du processus d'évaluation à laquelle ils participent : les experts à distance, qui participent à la première étape du processus d'évaluation (définis ici comme ayant effectué en 2021 une ou plusieurs évaluations de demandes de financement à distance pour le Fonds) et les membres des Commissions scientifiques qui participent à la seconde étape du processus (définis ici comme faisant partie d'une des 14 Commissions scientifiques dans le cadre de l'appel Bourses et Mandats 2021, premier appel organisé lors de cette année) ainsi que les membres des jurys FRESH et FRIA.



a) Experts à distance

En 2021, **3423** expertes et experts à distance distincts ont réalisé au minimum une évaluation pour le Fonds dans le cadre d'un de ses deux principaux appels (Bourses et Mandats 2021 et Crédits & Projets 2021). Ces experts et expertes sont issus exclusivement d'institutions situées hors Fédération Wallonie-Bruxelles (et principalement en dehors de la Belgique), sélectionnés en majorité parmi les personnes présentes dans la base de données du F.R.S.-FNRS (constituée de **16479** profils d'experts en date du 9 novembre 2022). Ceux-ci ont accepté d'évaluer pour le Fonds une ou plusieurs demandes de financement en 2021. Dans ce cadre, ils sont invités à prendre connaissance du dossier (accessible en ligne via e-space) et à l'évaluer via un formulaire en ligne selon un certain nombre de critères prédéfinis et connus des candidates et candidats. Chaque demande de financement (hors demande de financement doctoral) est évaluée par 3 à 5 expertes ou experts à distance de manière indépendante, ce nombre dépendant du type de dossier. Leurs évaluations sont ensuite transmises aux membres des Commissions scientifiques qui attribueront une note finale aux différentes demandes reçues et établiront un classement des demandes de financement reçues par instrument. Les rapports d'évaluation sont également transmis aux candidates et candidats en fin de processus (de manière anonyme, avec la note finale attribuée par la Commission).

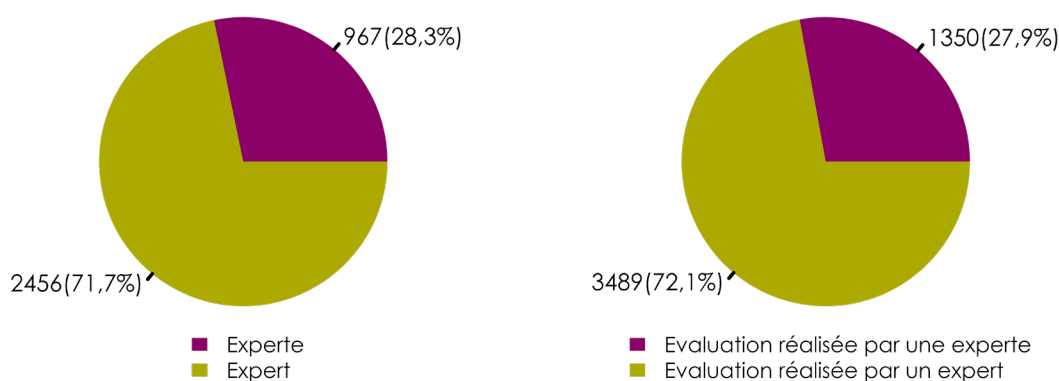


Figure 25. Répartition par genre des 3423 experts ayant effectué au minimum une évaluation à distance pour le F.R.S.-FNRS en 2021 (gauche), et répartition par genre des auteurs des 4839 évaluations effectuées (certains experts effectuent plusieurs évaluations pour le Fonds par année ; droite)

En 2021, **28,3%** des experts ayant effectué au minimum une évaluation à distance pour le Fonds étaient des femmes, et **27,9%** des évaluations ont été effectuées par des femmes (certains experts effectuent plusieurs évaluations au cours de la même année) (Figure 25). On observe une grande variabilité de la proportion de femmes expertes entre grands domaines : **17,0%** des experts ayant effectué au minimum une évaluation à distance en SEN sont des femmes contre **28,3%** en SVS et **38,8%** en SHS (Figure 26). Par ailleurs, on observe que les expertes ont plus fréquemment refusé une évaluation à distance que les experts, et ce dans les trois grands domaines scientifiques (Figure 26).

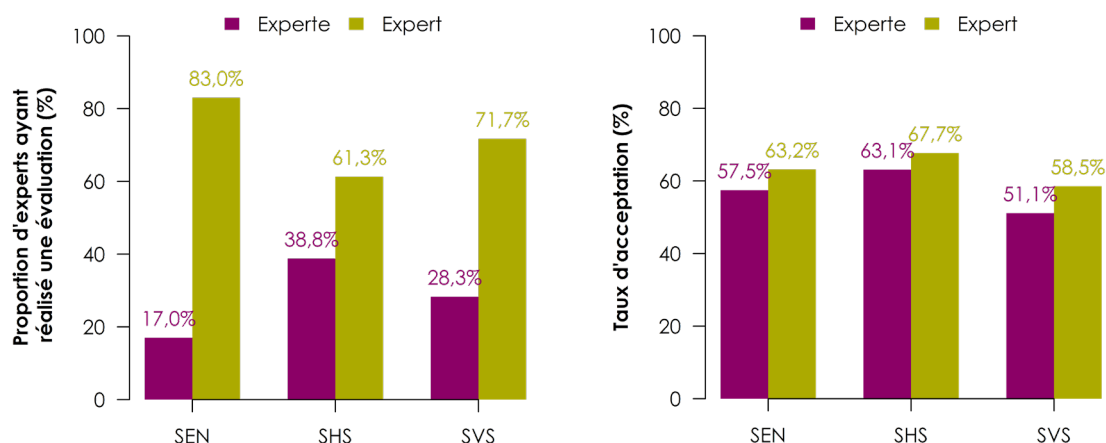


Figure 26. Répartition par genre et par grand domaine des 3423 experts ayant effectué au minimum une évaluation à distance pour le F.R.S.-FNRS en 2021 (gauche), et taux d'acceptation par genre et par grand domaine des experts à distance ayant été invités à réaliser une évaluation à distance pour le F.R.S.-FNRS en 2021 (droite)

Les experts restent donc pour la majorité d'entre eux des hommes, malgré une légère augmentation de la proportion d'évaluations réalisées par des expertes au cours des dernières années (Figure 27). Par ailleurs, **27,6%** des 16479 experts présents dans la base de données du F.R.S.-FNRS sont des femmes. Le F.R.S.-FNRS, conscient de ce déséquilibre, a décidé d'adopter une attitude proactive face à ce problème en incluant parmi les consignes régissant le choix des experts à distance la nécessité de respecter, dans la mesure du possible, un équilibre de genre parmi les experts sélectionnés. Néanmoins, le F.R.S.-FNRS n'a que peu de prise sur l'acceptation ou le refus des experts d'évaluer des propositions et ne peut donc que difficilement garantir un équilibre des genres parmi les expertes et experts qui effectuent des évaluations à distance. Par ailleurs, les experts sélectionnés étant des membres académiques issus d'universités en Flandre ou à l'international, la répartition par genre des experts sollicités par le F.R.S.-FNRS reflète également indirectement la proportion de femmes parmi les académiques des universités des différents pays (Figure 28 et Table 8).

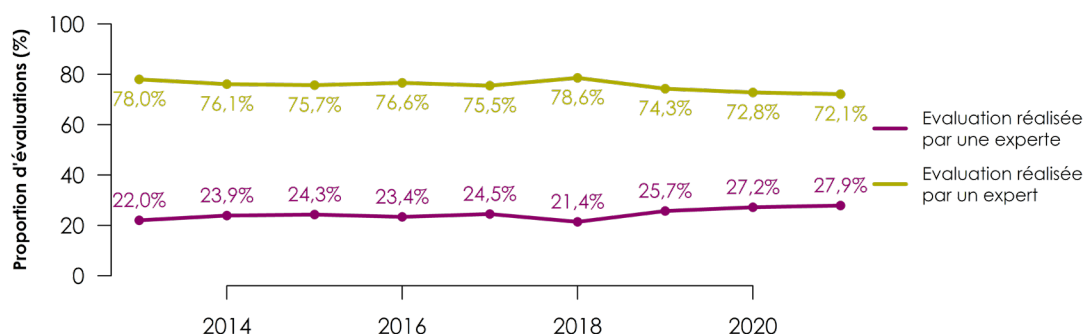


Figure 27. Répartition par genre des auteurs des évaluations effectuées (certains experts effectuent plusieurs évaluations pour le Fonds par année), au cours des dernières années

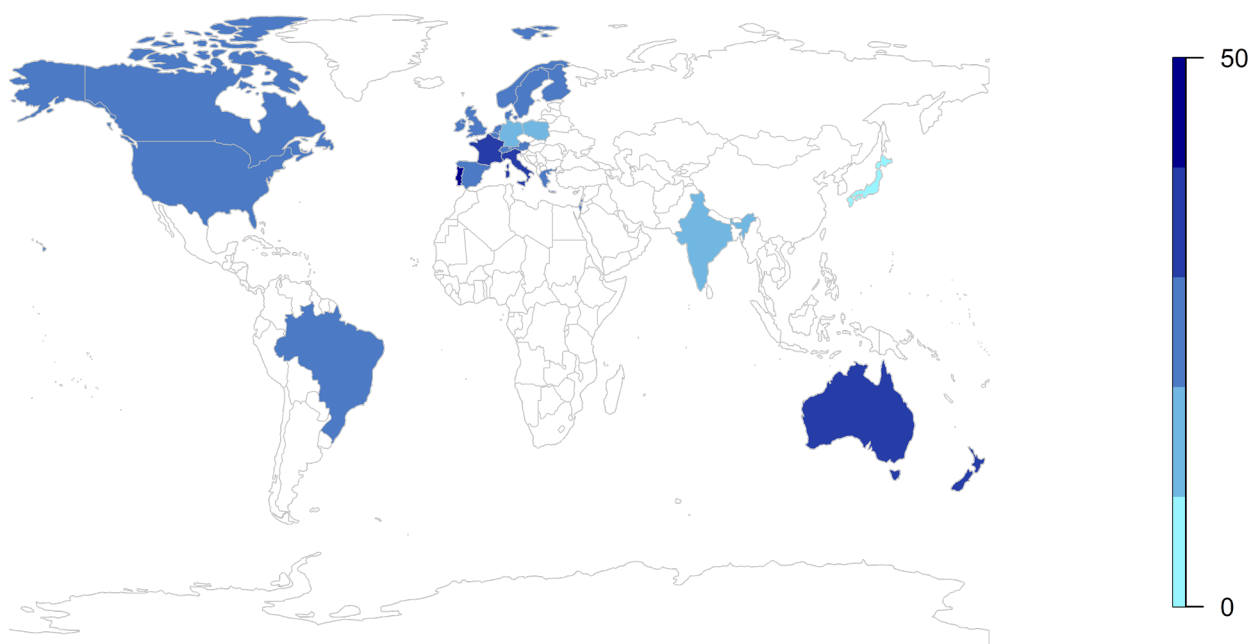


Figure 28. Mappemonde de la proportion de femmes parmi les experts des différents pays présents dans la base de données du F.R.S.-FNRS pour les pays comprenant au moins 50 experts

Pays de l'institution principale	Proportion de femmes (%)	Nombre d'experts
Portugal	41,9%	148
Nouvelle Zélande	34,5%	58
France	32,8%	4545
Australie	31,5%	343
Italie	31,3%	789
Grèce	29,2%	106
Autriche	28,7%	115
Canada	27,9%	785
Espagne	27,9%	502
Royaume-Uni	27,3%	1390

Table 8. Liste des 10 pays présentant la plus grande proportion de femmes expertes parmi les pays comprenant au moins 50 experts dans la base de données du F.R.S.-FNRS

b) Membres des Commissions scientifiques et jurys

Les Commissions scientifiques thématiques (au nombre de 14) étaient en 2021 composées de **210** membres au total (dont 40% issus d'institutions FWB et 60% issus d'institutions situées en dehors de la FWB, y compris la fonction de Président).

Les Commissions scientifiques (et jurys) attribuent collégalement les notes finales aux demandes de financement reçues et établissent des priorités en termes de financement (classements). Pour ce faire, leurs membres se basent notamment sur les évaluations à distance reçues (si des évaluations à distance sont prévues dans le cadre de l'instrument de financement considéré). Ils rédigent pour chaque dossier un rapport final qui sera transmis au candidat. Les classements qu'ils établissent sont transmis au Conseil d'administration du Fonds qui se base sur ceux-ci au moment de prendre les décisions d'octroi.

Les membres des Commissions scientifiques du F.R.S.-FNRS et des jurys FRESH et FRIA étaient à nouveau majoritairement des hommes en 2021 (Table 9 et Table 10). La proportion de femmes augmente toutefois d'année en année depuis 2016 (**31,4 %** en 2021 ; Figure 29).

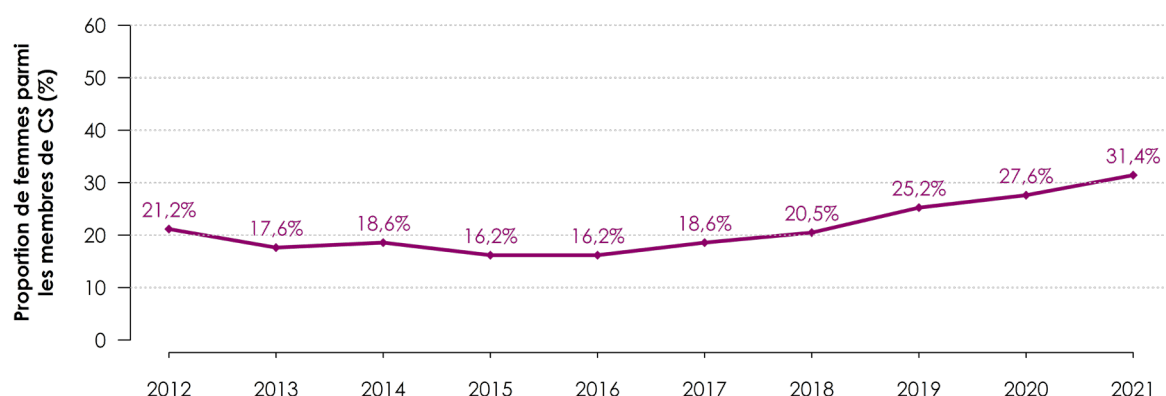


Figure 29. Evolution de la proportion de femmes parmi les membres des Commissions scientifiques du F.R.S.-FNRS lors des derniers appels Bourses & Mandats

Au cours des dernières années (de 2015 à 2021, Figure 30), la proportion de femmes membres de Commissions SEN a augmenté pour toutes les Commissions et particulièrement pour la SEN-3. En SHS, on observe une plus grande disparité entre Commissions. En effet, la proportion de femmes membres de Commissions a augmenté au cours des dernières années en SHS-1, SHS-2 et SHS-5, est restée stable en SHS-4 et a diminué en SHS-3. En SVS, on observe depuis 2017 une forte augmentation de la proportion de femmes membres de Commissions pour toutes les Commissions, excepté une diminution pour la SVS-2 entre 2020 et 2021.

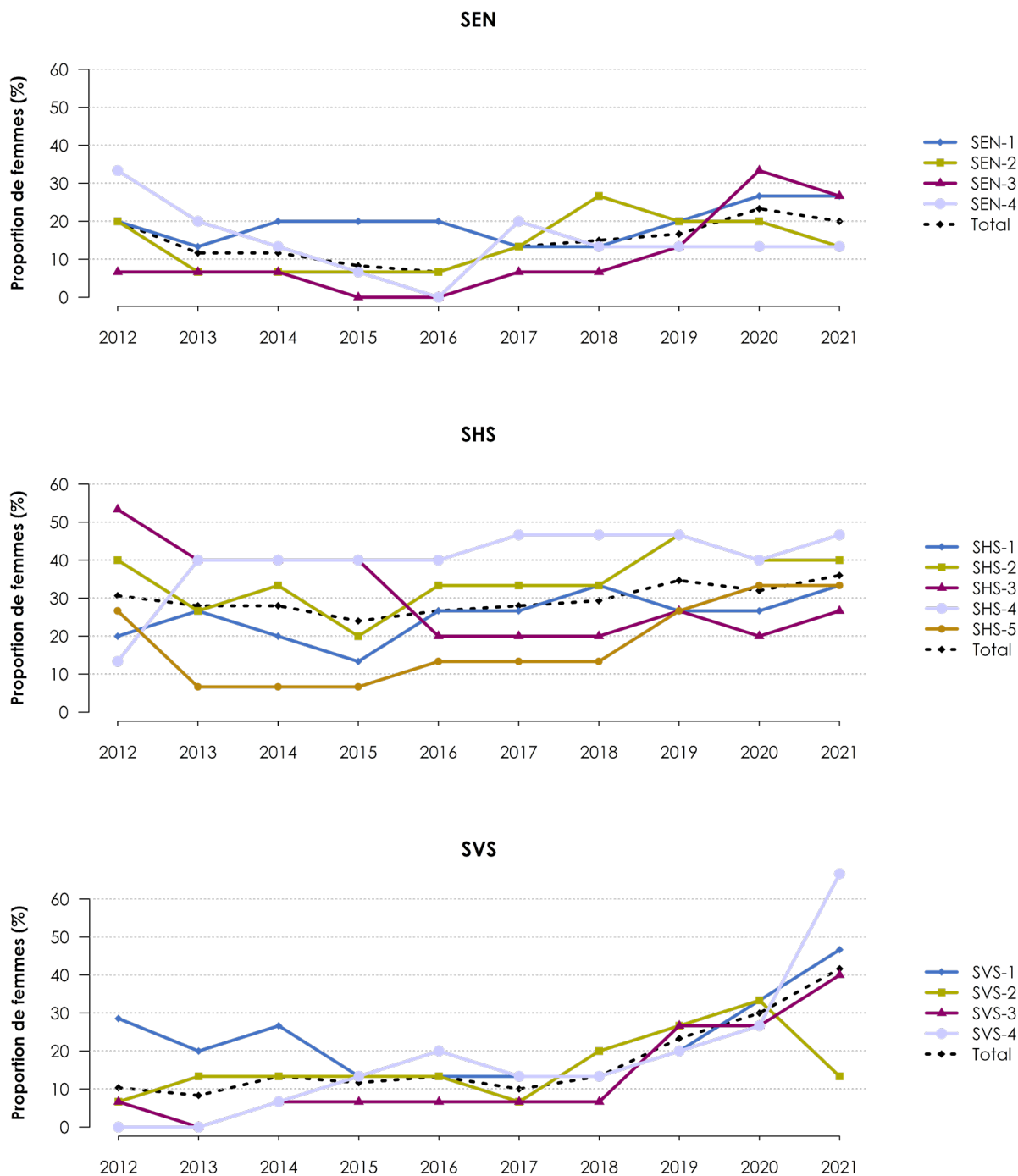


Figure 30. Evolution des proportions de femmes parmi les membres des différentes Commissions scientifiques du F.R.S.-FNRS pour l'appel Bourses & Mandats, au cours des dernières années et par grand domaine scientifique

	Femmes	Hommes	Total	% Femmes membres CS	% Hommes membres CS
FORESIGHT (Interdisciplinaire : développement durable)	2	13	15	13,3%	86,7%
SEN-1 (Chimie, matériaux)	4	11	15	26,7%	73,3%
SEN-2 (Mathématiques, physique, astronomie)	2	13	15	13,3%	86,7%
SEN-3 (Sciences de l'ingénieur)	4	11	15	26,7%	73,3%
SEN-4 (Sciences de la terre, biologie, agronomie)	2	13	15	13,3%	86,7%
SHS-1 (Sociologie, anthropologie, communication, sciences politiques)	5	10	15	33,3%	66,7%
SHS-2 (Psychologie, sciences de l'éducation)	6	9	15	40,0%	60,0%
SHS-3 (Littérature, arts, philosophie, linguistique)	4	11	15	26,7%	73,3%
SHS-4 (Histoire, archéologie)	7	8	15	46,7%	53,3%
SHS-5 (Economie, droit)	5	10	15	33,3%	66,7%
SVS-1 (Génétique, génomique, biochimie, biologie cellulaire)	7	8	15	46,7%	53,3%
SVS-2 (Physiologie, immunologie, microbiologie)	2	13	15	13,3%	86,7%
SVS-3 (Neurosciences)	6	9	15	40,0%	60,0%
SVS-4 (Recherche translationnelle, médecine, sciences pharmaceutiques, dentisterie, santé publique)	10	5	15	66,7%	33,3%
Total	66	144	210	31,4%	68,6%

Table 9. Répartition par genre des membres des différentes Commissions scientifiques du F.R.S.-FNRS lors de l'appel Bourses & Mandats 2021

En 2021, les 38 jurys FRIA étaient composés de **332** membres, et les jurys FRESH étaient composés de **42** membres, répartis en 2 jurys (Défis culturels et Défis économiques et sociaux).

		Femmes	Hommes	Total	% Femmes membres jury	% Hommes membres jury
FRESH	Défis culturels	6	15	21	28,6%	71,4%
	Défis économiques et sociaux	10	11	21	47,6%	52,4%
	Total FRESH	16	26	42	38,1%	61,9%
FRIA	LS1	6	12	18	33,3%	66,7%
	LS2	6	12	18	33,3%	66,7%
	LS3	7	11	18	38,9%	61,1%
	LS4	9	9	18	50,0%	50,0%
	LS5	6	11	17	35,3%	64,7%
	LS6	7	10	17	41,2%	58,8%
	LS7	4	5	9	44,4%	55,6%
	LS8	6	21	27	22,2%	77,8%
	LS9	6	10	16	37,5%	62,5%
	Total jurys LS	57	101	158	36,1%	63,9%
	PE1	4	14	18	22,2%	77,8%
	PE2	1	8	9	11,1%	88,9%
	PE3	0	9	9	0,0%	100,0%
	PE4	6	12	18	33,3%	66,7%
	PE5	7	20	27	25,9%	74,1%
	PE6	0	18	18	0,0%	100,0%
	PE7	0	18	18	0,0%	100,0%
	PE8	8	24	32	25,0%	75,0%
	PE9	3	5	8	37,5%	62,5%
	PE10	6	11	17	35,3%	64,7%
	Total jurys PE	35	139	174	20,1%	79,9%
	Total FRIA	92	240	332	27,7%	72,3%

Table 10. Répartition par genre des membres des Jurys FRESH et FRIA lors des appels FRESH et FRIA 2021

Au cours des dernières années (de 2016 à 2021, [Figure 31](#)), la proportion de femmes membres de jurys FRESH est restée globalement stable. Entre 2020 et 2021, on observe cependant une diminution de la proportion de femmes membres du jury « Défis culturels » (de 42,9% à **28,6%**) et une augmentation de la proportion de femmes membres du jury « Défis économiques et sociaux » (de 28,6% à **47,6%**).

En ce qui concerne les jurys FRIA, on observe une augmentation de la proportion de femmes membres des jurys LS (grand domaine : SVS ; de 28,8% en 2016 à **36,1%** en 2021) et de la proportion de femmes membres des jurys PE (grand domaine : SEN ; de 14,5% en 2016 à **20,1%** en 2021) ([Figure 31](#)). Au total, la proportion de femmes membres de jurys FRIA est passée de 21,5% en 2016 à **27,7%** en 2021.

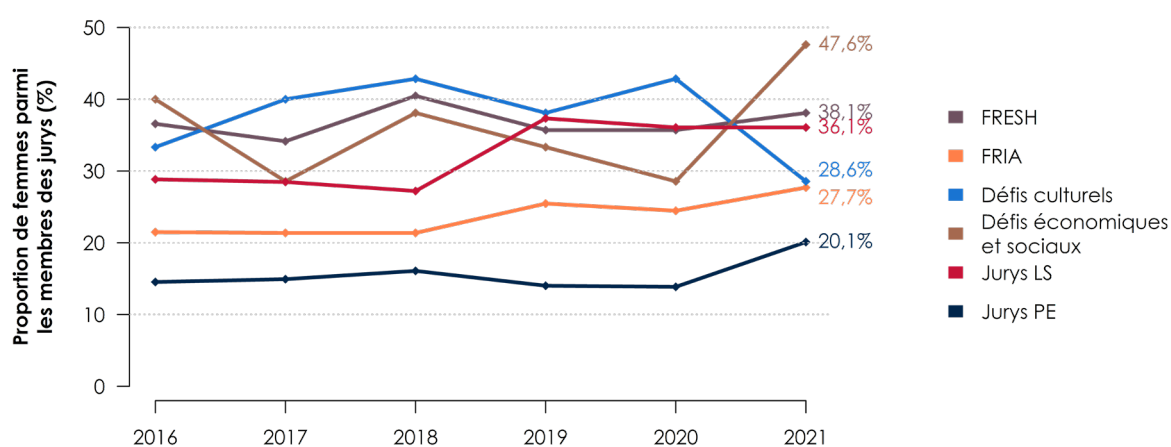


Figure 31. Evolution des proportions de femmes parmi les membres des différents jurys FRESH (jurys « Défis culturels » et « Défis économiques et sociaux ») et FRIA (jurys LS et PE), au cours des dernières années

Malgré l'augmentation de la proportion de femmes membres de Commissions au cours des dernières années, pour la majorité des Commissions, celle-ci reste encore largement inférieure à la proportion de femmes candidates ([Figure 32](#)). Ceci peut s'expliquer par le fait que dans certains domaines scientifiques, la représentation des femmes parmi les académiques du domaine est relativement faible, ce qui rend difficile la composition d'une commission équilibrée en termes de genre. Toutefois il est important de noter que, suite à la volonté de rééquilibrage de la répartition des femmes et des hommes parmi les membres des Commissions scientifiques, en SEN-1, SEN-3, SVS-1 et SVS-4, la proportion de femmes membres de Commission dépasse cette année la proportion de femmes parmi les candidatures.

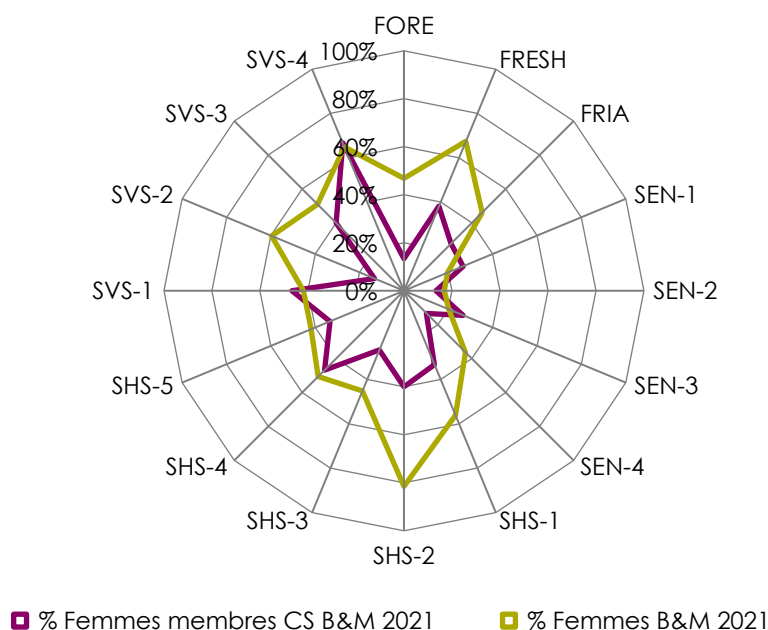


Figure 32. Proportion de femmes parmi les candidatures à l'appel Bourses & Mandats 2021 (tous instruments confondus) et parmi les membres des différentes Commissions scientifiques du F.R.S.-FNRS ayant siégé au même appel

En ce qui concerne la fonction de Président des Commissions scientifiques¹³, celle-ci était en 2021 quasi exclusivement remplie par des hommes (**78,6%**, [Figure 33](#)). Le F.R.S.-FNRS en est conscient et sensibilise de manière régulière le Comité d'accompagnement (les membres des Commissions scientifiques sont nommés par le Conseil d'administration sur proposition du Comité d'accompagnement) aux questions d'équilibre de genre au sein des Commissions scientifiques, notamment parmi les Présidents. Le mandat des membres HFWB des Commissions étant d'une durée de 3 ans renouvelable une fois (1 an pour les membres FWB renouvelable trois fois), les rééquilibrages sont longs à mettre en place. Cependant, suite à l'augmentation de la proportion de femmes parmi les membres de Commissions, le nombre de présidentes devrait également augmenter au cours des prochaines années.

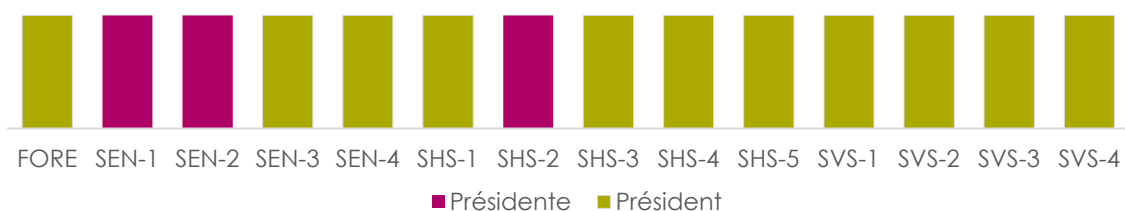


Figure 33. Répartition par genre des Présidents des Commissions scientifiques du F.R.S.-FNRS (appel Bourses & Mandats 2021)

¹³ Les Présidents des Commissions scientifiques sont choisis parmi les membres des CS.

3.6. GOUVERNANCE

Le F.R.S.-FNRS et ses Fonds associés sont administrés chacun par un Conseil d'administration ou un Comité de gestion composés de représentants et représentantes des institutions universitaires de la Fédération Wallonie-Bruxelles ainsi que de personnalités du monde économique, social et politique.

Le Conseil d'administration est compétent pour :

- la gestion et l'attribution des moyens financiers accordés par les différentes Autorités (Fédération Wallonie-Bruxelles et État fédéral),
- la représentation auprès des institutions scientifiques internationales et les contributions y afférant,
- l'octroi des prix, distinctions ou dotations particulières attribués grâce à des donations ou legs particuliers,
- la réalisation des tâches administratives nécessaires à l'exécution de ces compétences.

Le Bureau du Conseil d'administration étudie toutes les questions qui doivent être soumises au Conseil d'administration et lui fait des propositions. Il fait de même pour toute autre question dont l'examen lui aurait été confié par le Conseil.

Sous la tutelle du F.R.S.-FNRS, les "Fonds associés" sont des institutions scientifiques spécialisées en prise directe avec l'évolution de la recherche. Leur structure et leur fonctionnement ont été conçus de manière telle qu'ils forment, ensemble, un tout cohérent. Cette cohérence est garantie par l'existence d'une administration unique sur laquelle s'appuie l'action des différents Fonds. Les procédures d'introduction et de sélection des demandes sont identiques. Alors que le F.R.S.-FNRS, le FRIA et le FRESH financent essentiellement des recherches individuelles (appels Bourses & Mandats, FRESH, FRIA et Crédits & Projets), les autres Fonds associés (IISN, FRSM, FRFC, FRFS, EOS) subventionnent principalement des programmes de recherche présentés par des laboratoires (via différents types de crédits et projets). Le FRArt, créé en 2018, finance quant à lui des projets de recherche en art menés par des artistes-chercheurs à titre individuel ou collectif et validés par une ou plusieurs Ecoles Supérieures des Arts. Le soutien financier alloué aux promoteurs et aux promotrices leur permet d'engager le personnel requis, d'acquérir l'équipement nécessaire et de couvrir les frais de fonctionnement.

Le Comité d'accompagnement (COMA) est composé d'une part de 12 académiques représentant les différentes institutions universitaires de la Fédération-Wallonie Bruxelles et les différents grands domaines scientifiques et, d'autre part, de la Secrétaire Générale du F.R.S.-FNRS. Il a pour rôle de proposer au Conseil d'administration les noms des intervenants et intervenantes scientifiques aux étapes successives de la procédure d'évaluation ex-ante des dossiers de candidature introduits auprès du F.R.S.-FNRS (Présidents, membres de Commissions scientifiques, etc.).

Cette section a pour objet de présenter les répartitions par genre des membres des différents organes de gouvernance décrits ci-dessus.

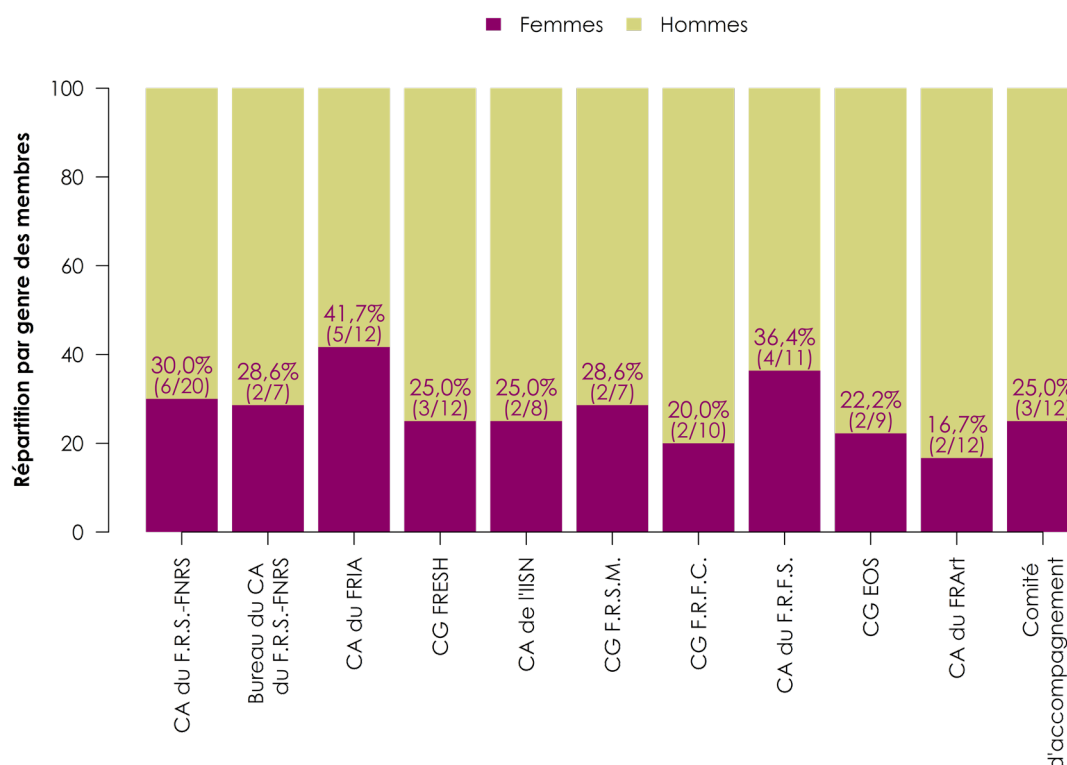


Figure 34. Répartition par genre des membres (hors observateurs et Secrétaire Générale du F.R.S.-FNRS) des différents Conseils d'administration, Comités de gestion et Comité d'accompagnement du F.R.S.-FNRS et de ses fonds associés (octobre 2022)

Les Conseils d'administration, Comités de gestion et Comité d'accompagnement du F.R.S.-FNRS et des fonds associés sont composés majoritairement d'hommes (Figure 34). C'est le Conseil d'administration du FRIA qui présente la plus grande proportion de femmes avec **41,7%** de femmes.

Il faut cependant remarquer qu'un bon nombre de sièges des Conseils d'administration ou Comités de gestion du F.R.S.-FNRS sont réservés ex officio aux recteurs des universités de la FWB, qui étaient jusqu'il y a peu exclusivement des hommes. Ceci impacte significativement les répartitions hommes/femmes au sein des différents Conseils d'administration et Comités de gestion du F.R.S.-FNRS et de ses fonds associés. Ainsi, on peut noter que les statuts du F.R.S.-FNRS stipulent que sur les 20 membres de son Conseil d'administration, 11 sont nommés ex officio¹⁴. D'autre part, parmi les 9 personnes cooptées, plus de la moitié ont des profils prédéfinis¹⁵. On remarquera également que pour les mêmes raisons, aucun Président de Conseil d'administration ou de Comité de gestion n'est de sexe féminin.

¹⁴ Cf. article 3 des statuts : https://www.frs-fnrs.be/docs/Reglement-et-documents/FRS-FNRS_Statuts.pdf

¹⁵ Cf. article 3 du Décret relatif au financement de la Recherche par le Fonds national de la Recherche scientifique : https://www.gallilex.cfwb.be/document/pdf/39026_012.pdf

3.7. CHAMP DESCRIPTEUR « IDR-32 ETUDES DE GENRE »

En septembre 2015, le F.R.S.-FNRS a intégré au sein de son système de classification ERC/F.R.S.-FNRS un champ descripteur interdisciplinaire dédié aux études de genre : « IDR-32 Etudes de genre ». Il peut être sélectionné parmi les 2 à 6 champs descripteurs accompagnant tout dossier introduit auprès du F.R.S.-FNRS, quelle que soit la Commission scientifique choisie pour l'évaluation du dossier. Il a été associé aux Commissions scientifiques SHS-1 à 5 (Sciences Humaines et Sociales) et SVS-4 (Sciences de la Vie et de la Santé – 4, qui couvre la recherche translationnelle, la médecine, les sciences pharmaceutiques, la dentisterie et la santé publique).

Cette section a pour but de présenter quelques données à propos de l'utilisation de ce champ descripteur dans le cadre des appels Bourses & Mandats, Crédits & Projets, FRESH et FRIA 2021.

		Comporte le descripteur IDR-32 ?		Total	% IDR-32
		Non	Oui		
Mandats doctoraux	ASP	482	23	505	4,6%
	SD	11	0	11	0,0%
	CSD	13	0	13	0,0%
	VETE-CCD	1	0	1	0,0%
	FRESH	124	17	141	12,1%
	FRIA	382	0	382	0,0%
	BSD	2	0	2	0,0%
	Total doctorants	1015	40	1055	3,8%
Mandats postdoctoraux	CR	497	23	520	4,4%
	SPD	5	0	5	0,0%
	Total postdoctorants	502	23	525	4,4%
Mandats permanents	CQ	138	2	140	1,4%
	MR	20	0	20	0,0%
	DR	14	1	15	6,7%
	Total permanents	172	3	175	1,7%
–	MISU	4	0	4	0,0%
Crédits & Projets	CDR	200	2	202	1,0%
	EQP	59	0	59	0,0%
	MIS	46	1	47	2,1%
	PDR	217	8	225	3,6%
	Total Crédits & Projets	522	11	533	2,1%
Total		2215	77	2292	3,4%

Table 11. Sélection du champ descripteur « IDR-32 Etudes de genre » par les candidates et candidats, par instrument, dans le cadre des principaux instruments de financement du F.R.S.-FNRS, en 2021

« IDR-32 Etudes de genre » a été sélectionné à **77** reprises au cours des appels Bourses & Mandats, Crédits & Projets, FRIA et FRESH 2021. Parmi les 2292 candidatures introduites auprès du F.R.S.-FNRS (dans le cadre de ses instruments de financement principaux), les candidatures s'intéressant aux études de genre représentent donc **3,4%** de l'ensemble, ce qui reflète un certain intérêt de la part de la communauté scientifique pour ce domaine d'étude (Table 11). On observe en particulier au cours des dernières années une augmentation des demandes associées au champ descripteur « IDR-32 Etudes de genre » pour l'appel FRESH (+8,5 points depuis 2016) ainsi que pour les demandes introduites auprès de la SHS-1 (sociologie, anthropologie, communication, sciences politiques ; +5,1 points depuis 2016) (Figure 35).

Ce sont ainsi les demandes introduites auprès de la SHS-1 (**16,0%** des dossiers) et les demandes FRESH (**12,1%** des dossiers) qui comptabilisent la plus grande proportion de dossiers comprenant le champ descripteur « IDR-32 Etudes de genre » suivies des demandes introduites auprès de la SHS-5 (économie, droit ; **10,1%**) (Table 12). De manière générale, les demandes étiquetées IDR-32 sont toutes rattachées aux Sciences Humaines et Sociales (à l'exception d'une demande FORESIGHT).

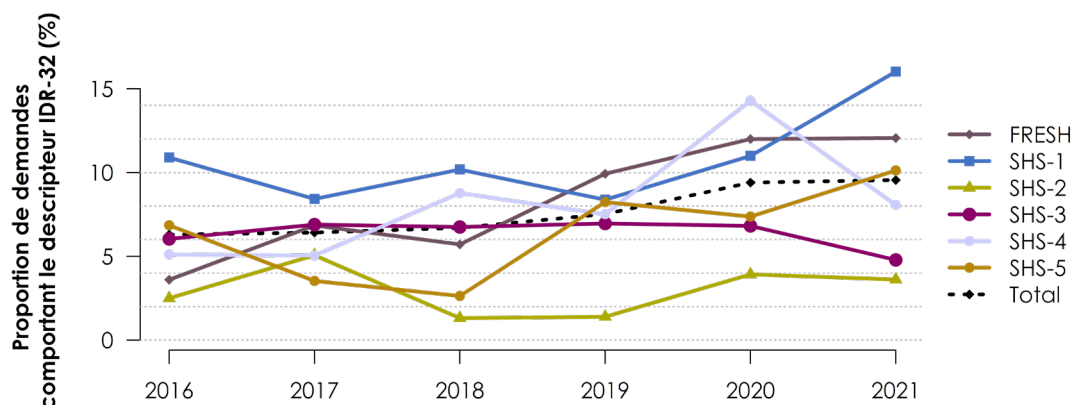


Figure 35. Evolution des proportions de demandes en Sciences Humaines et Sociales comportant le champ descripteur « IDR-32 Etudes de genre », par Commission scientifique, au cours des dernières années.

Parmi les 77 demandes associées au champ descripteur « IDR-32 Etudes de genre » en 2021, 18 ont été octroyées, soit **23,4%** d'entre elles. Celles-ci représentent un budget octroyé estimé à **3,0 millions d'euros**¹⁶.

Enfin, parmi les 393 mandataires permanents du F.R.S.-FNRS en 2021, **12** ont des recherches associées au champ descripteur « IDR-32 Etudes de genre » (tous étant issus du grand domaine des Sciences Humaines et Sociales). Cela représente un budget estimé à **1,30 million d'euros** par an.

¹⁶ Les montants pris en compte sont les montants accordés pour les appels Crédits & Projets et les montants estimés pour les appels Bourses & Mandats, FRIA et FRESH (les montants correspondent aux trois années du mandat pour les CR, aux deux années pour les CSD, SD et SPD et aux quatre années pour les ASP, FRIA et FRESH. Pour les CQ, MR et DR, le montant pris en compte correspond à une année).

	Comporte le descripteur IDR-32?		Total	% IDR-32
	Non	Oui		
FORESIGHT	36	1	37	2,7%
FRESH	124	17	141	12,1%
FRIA	382	0	382	0,0%
SEN-1 (Chimie, matériaux)	125	0	125	0,0%
SEN-2 (Mathématiques, physique, astronomie)	130	0	130	0,0%
SEN-3 (Sciences de l'ingénieur)	146	0	146	0,0%
SEN-4 (Sciences de la terre, biologie, agronomie)	179	0	179	0,0%
Total SEN	580	0	580	0,0%
SHS-1 (Sociologie, anthropologie, communication, sciences politiques)	152	29	181	16,0%
SHS-2 (Psychologie, sciences de l'éducation)	80	3	83	3,6%
SHS-3 (Littérature, arts, philosophie, linguistique)	179	9	188	4,8%
SHS-4 (Histoire, archéologie)	114	10	124	8,1%
SHS-5 (Economie, droit)	71	8	79	10,1%
Total SHS	596	59	655	9,0%
SVS-1 (Génétique, génomique, biochimie, biologie cellulaire)	143	0	143	0,0%
SVS-2 (Physiologie, immunologie, microbiologie)	126	0	126	0,0%
SVS-3 (Neurosciences)	85	0	85	0,0%
SVS-4 (Recherche translationnelle, médecine, sciences pharmaceutiques, dentisterie, santé publique)	141	0	141	0,0%
Total SVS	495	0	495	0,0%

Table 12. Sélection du champ descripteur « IDR-32 Etudes de genre » par les candidates et candidats, par Commission scientifique, dans le cadre des principaux instruments de financement du F.R.S.-FNRS, en 2021

3.8. CONGÉS DE MATERNITÉ ET DE NAISSANCE DES MANDATAIRES

Au sein de cette section sont présentées quelques données à propos des congés de maternité et de naissance pris par les mandataires au cours de l'année 2021.

Ceux-ci permettent aux mandataires d'interrompre provisoirement leurs activités de recherche lors de la naissance ou de l'adoption d'un enfant. Le congé de maternité est d'une durée de 3 mois et le congé de naissance est d'une durée de 15 jours¹⁷. Concernant le congé d'adoption, sa durée dépend de l'âge de l'enfant (maximum 6 semaines pour un enfant de moins de 3 ans et 4 semaines pour un enfant de plus de 3 ans).

En cas de mandat temporaire, la durée du mandat est prolongée au prorata de la durée du congé qui a été pris.

¹⁷ Le congé de naissance est étendu à 20 jours à partir du 1^{er} janvier 2023.

	Effectif (ETP)			Femmes	Hommes	
	Total Nombre moyen	Femmes	Hommes	Maternité	Congé de naissance	Adoption
ASP	442,1	220,3	221,8	4,1%	0,9%	0,0%
BSD	0,7	0,3	0,3	0,0%	0,0%	0,0%
FRIA	459,8	182,6	277,2	0,5%	1,8%	0,0%
FRESH	83,6	54,0	29,7	3,7%	6,7%	0,0%
CR	248,6	100,5	148,1	11,9%	4,7%	0,0%
Collaborateur Scientifique	23,1	14,3	8,8	7,0%	0,0%	0,0%
Chercheur qualifié	171,6	64,3	107,3	6,2%	3,7%	0,0%
Maître de recherches	121,9	37,9	84,0	0,0%	0,0%	0,0%
Directeur de recherches	93,8	24,4	69,4	0,0%	0,0%	0,0%
Total	1645,1	698,5	946,6	4,2%	2,1%	0,0%

Table 13. Proportion de mandataires (hors Télévie) à avoir pris un congé de maternité, de naissance, ou d'adoption en 2021, par genre et par type de mandat

Les femmes mandataires sont proportionnellement nettement **plus nombreuses** à prendre des congés de maternité que les hommes à prendre un congé de naissance en 2021 (Table 13). On suspecte néanmoins que certains hommes s'accordent un congé de naissance sans toutefois le déclarer auprès du F.R.S.-FNRS, ce qui a pour effet que les chiffres relatifs aux congés de naissance pourraient être sous-estimés au sein du présent rapport.

Ces congés sont pris principalement au stade postdoctoral temporaire (Chargé de recherches ou Collaborateur scientifique ; **11,9%** des femmes Chargés de recherches ont pris un congé maternité en 2021, vs. **4,7%** des hommes Chargés de recherches) mais sont également pris dans une moindre mesure au niveau doctoral (ASP, FRIA, FRESH) (**4,1%** des femmes Aspirant et **0,9%** des hommes Aspirant ont pris un congé maternité/de naissance en 2021).

Aucun congé d'adoption n'a été pris en 2021.

3.9. PRIX SCIENTIFIQUES DU F.R.S.-FNRS

Les prix scientifiques visent à récompenser un ou une scientifique ou une équipe pour leur travail particulièrement méritant dans un domaine précis. Pour ce faire, le F.R.S.-FNRS travaille en collaboration étroite avec des fondations, des entreprises, voire des particuliers, désireux de récompenser les scientifiques ou d'encourager la recherche. À l'heure actuelle, le F.R.S.-FNRS organise, co-organise, gère ou contribue à gérer une vingtaine de prix ou bourses.

Cette section a pour but de présenter quelques données à propos des proportions relatives d'hommes et de femmes parmi les candidatures et parmi les membres des jurys des prix gérés par le F.R.S.-FNRS ainsi que les taux de succès à ces prix selon le genre.

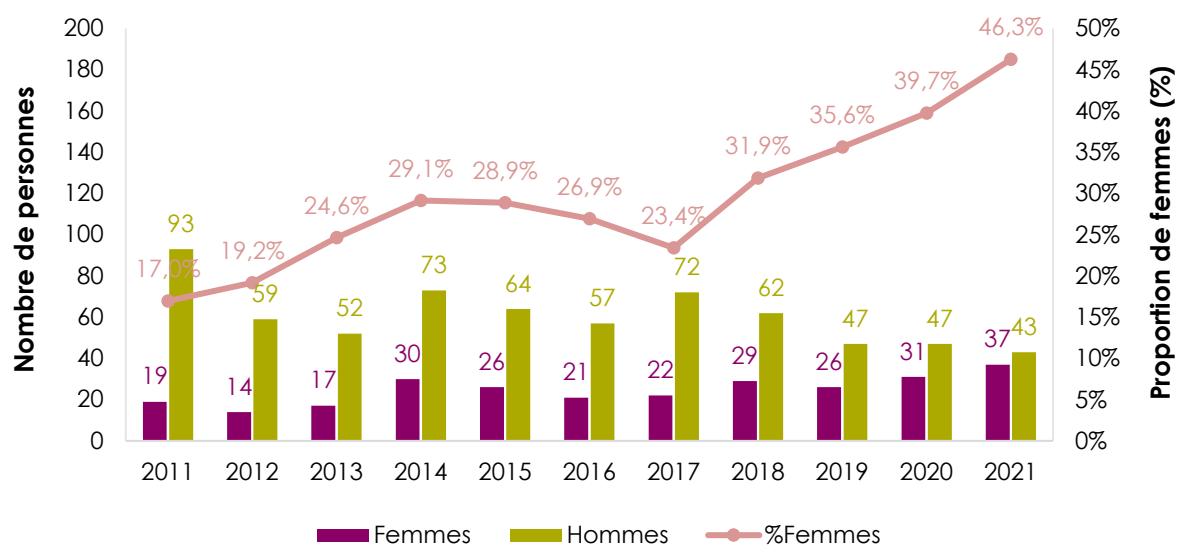


Figure 36. Evolution du nombre d'hommes et de femmes ainsi que de la proportion de femmes parmi les membres des jurys des prix gérés par le F.R.S.-FNRS, au cours des dernières années

On observe depuis 2011 une progression importante de la proportion de femmes parmi les membres des jurys des prix gérés par le F.R.S.-FNRS. En effet, entre 2011 et 2021, cette proportion est passée de **17,0%** à **46,3%** (Figure 36). Il est intéressant de noter que cette année comme l'année précédente, cette proportion est supérieure à celle des femmes disposant d'un mandat permanent du F.R.S.-FNRS (**33,2%**, Table 6). Ceci est particulièrement significatif, surtout compte tenu du fait que les prix gérés par le F.R.S.-FNRS relèvent pour une bonne partie d'entre eux des Sciences Exactes et Naturelles, domaine dans lequel les proportions de chercheuses sont les plus faibles.

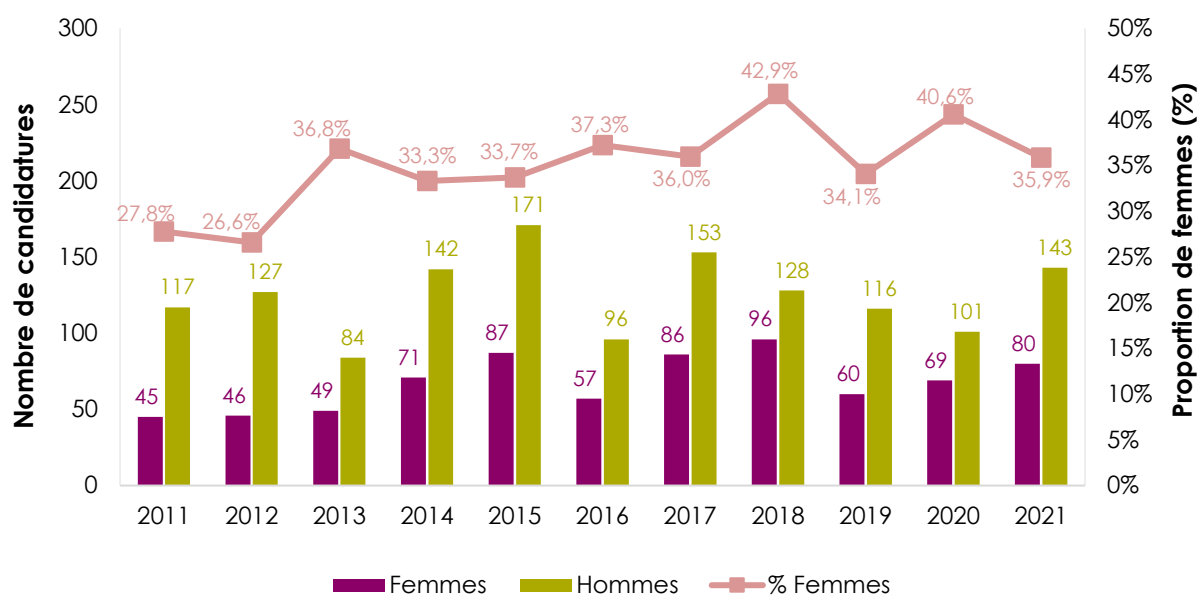


Figure 37. Evolution du nombre d'hommes et de femmes ainsi que de la proportion de femmes parmi les candidatures aux prix gérés par le F.R.S.-FNRS, au cours des dernières années

Au cours des dernières années, le nombre de femmes ayant candidaté aux prix gérés par le F.R.S.-FNRS a également globalement augmenté : il est passé de **45** en 2011 à **80** en 2021 (Figure 37). La proportion de femmes est passée de **27,8%** des candidatures en 2011 à **35,9%** des candidatures en 2021. Par ailleurs, les taux de succès des femmes et des hommes ont largement varié entre 2011 et 2021 et celui des femmes est supérieur à celui des hommes en 2021 (**16,3%** et **9,8%** respectivement) (Figure 38).

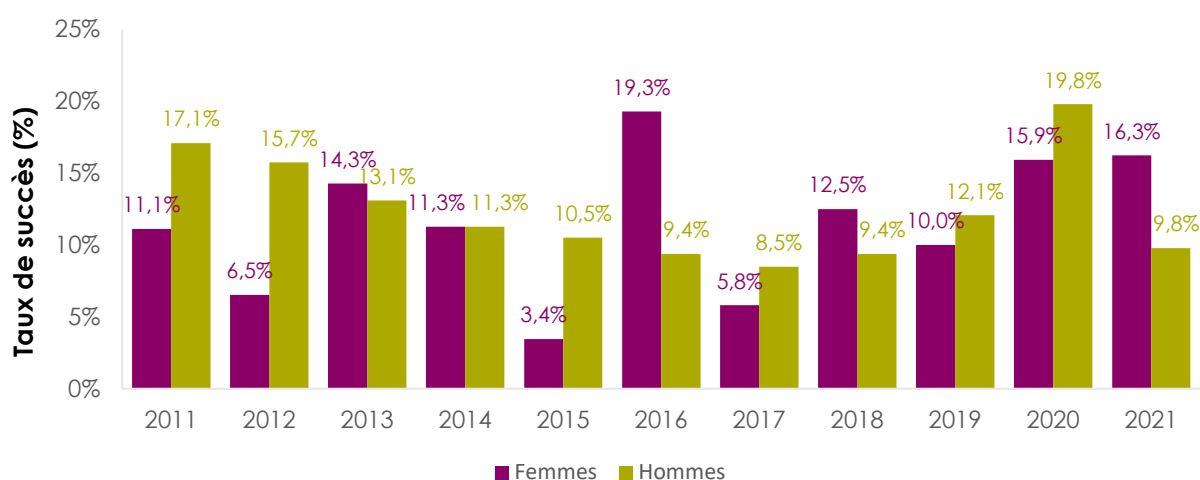


Figure 38. Evolution des taux de succès des candidatures aux prix gérés par le F.R.S.-FNRS au cours des dernières années, par genre

3.10. COMMUNICATION

Pour la seconde fois, la répartition des chercheuses et des chercheurs dans trois supports de communication du F.R.S.-FNRS a été étudiée : les deux magazines publiés par le FNRS (FNRS News¹⁸ et Télémie News¹⁹), ainsi que la chaîne You Tube FNRS.TV²⁰.

En ce qui concerne le FNRS News, on constate une proportion de femmes mentionnées qui varie légèrement entre 2019 et 2021, passant respectivement de 38% en 2019, à 34% en 2020, et enfin, **35%** en 2021. Ces chiffres sont proches de la proportion de femmes parmi les mandataires F.R.S.-FNRS (44,4% des mandataires F.R.S.-FNRS étaient des femmes au 1^{er} janvier 2022, et 33,2% des mandataires permanents – voir page 40). Si l'on regarde ce qu'il en est pour le Télémie News, il n'a connu que six éditions entre 2018 et 2021, et la proportion moyenne de femmes citées lors de ces quatre années est comparable à celle du FNRS News, puisqu'elle atteint 37%, même si la moyenne des deux éditions de 2021 est en recul, avec **25%** de femmes parmi les chercheurs mentionnés.

En revanche, en 2021, en raison de la crise sanitaire, il n'y a pas eu d'interviews de chercheurs, hommes ou femmes, pour qu'ils expliquent l'objet de leur recherche dans le cadre de la chaîne FNRS.TV. Il n'est donc pas possible de faire de comparaison avec les années précédentes. Les seuls programmes qui y ont été diffusés étaient relatifs à deux instruments de financement, l'un européen, le Conseil européen de la recherche (European Research Council, ERC), l'autre cofinancé par le F.R.S.-FNRS, dans le cadre de sa collaboration avec les Fonds de recherche du Québec. Pour le premier, seul le président de l'ERC et la Secrétaire générale du Fonds sont intervenus, tandis que le second a compté trois oratrices, dont la Secrétaire générale du Fonds, et quatre orateurs.

Le Département Communication du Fonds est soucieux de la question du genre et essaye autant que possible d'augmenter la visibilité des chercheuses et de faire la promotion de leurs travaux de recherche. Cependant, certains critères additionnels doivent également être pris en compte dans le cadre de la mise en valeur des mandataires F.R.S.-FNRS, tels que, par exemple, l'équilibre entre les universités, mais aussi entre les domaines scientifiques.

¹⁸ <https://www.frs-fnrs.be/fr/communication/fnrs-news>

¹⁹ <https://www.frs-fnrs.be/fr/communication/televie-news>

²⁰ <https://www.fnrs.tv/>

4. AUTEURS – REMERCIEMENTS

Ce rapport a été rédigé par Laurène Vuillaume, Juliane Farthouat, Nadège Ricaud, et Raphaël Beck. La rédaction de ce rapport a été supervisée par Véronique Halloin, Secrétaire Générale du F.R.S.-FNRS.

Données de contact :

Analyse, Evaluation & Prospective
F.R.S.-FNRS
Rue d'Egmont 5, 1000 Bruxelles
evaluation@frs-fnrs.be

Pour citer ce rapport :

Fonds de la Recherche Scientifique-FNRS (2023). *Rapport sur l'état de l'égalité de genre 2021 – F.R.S.-FNRS*.

Ce rapport a été réalisé avec le soutien de la Fédération Wallonie-Bruxelles que le F.R.S.-FNRS tient à remercier.

